Source : https://www.noustoutes.org

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE,

VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.

Dispositifs d’accompagnement des femmes et enfants victimes de violences

Vous trouverez ici toutes les coordonnées des associations locales et nationales disponibles pour accompagner les femmes et enfants victimes de violences.

Ce document a été réalisé par #NousToutes à partir des sites des associations ou des institutions spécialisées. Vous pouvez le télécharger et utiliser les données en créditant #NousToutes (@NousToutesOrg)



🚨 Les dispositifs nationaux

En cas d’urgence

Appelez la police (17) ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Vous pouvez discuter avec la police, 24h sur 24h ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

▶️ Enfants victimes

Pour les mineur.e.s, appelez le 119 Enfance en danger ou utilisez le formulaire en ligne : <https://www.allo119.gouv.fr/> 7j/7 24h/24.

▶️ Femmes victimes

Il existe deux numéros dédiés pour les femmes victimes :

- 3919, du lundi vendredi de 9h à 22h, samedi et dimanche de 9h à 19h

- Viols femmes Informations 0800059595, du lundi au vendredi, de 10h à 19h

Le tchat de l’association « En avant toute(s) » est gratuit et anonyme, il s’adresse aux femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Il est ouvert 7 jours sur 7 de 10h à 21h. <https://commentonsaime.fr/>

Vous pouvez désormais donner l'alerte dans une pharmacie qui alertera tout de suite les forces de l'ordre. Demander un masque 19.

Si vous êtes victime de violences conjugales, vous pouvez bénéficier d’une ordonnance de protection, qui permet de demander à votre conjoint de se confiner ailleurs, en prenant contact avec un.e juge aux affaires familiales. Il faut contacter le tribunal judiciaire de votre département <https://www.justice.fr/recherche/annuaires>

L’ordonnance de protection est expliquée ici : <https://www.facebook.com/notes/nous-toutes/lordonnance-de-protection-un-outil-pour-prot%C3%A9ger-les-femmes-victimes-de-violence/320548282120941/>

Vous pouvez installer l’application App-Elles qui vous permet de donner l’alerte en cas de problème. <https://www.app-elles.fr/>

SOS mariages forcés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à13h et de 14h à 17h, au 01 30 31 05 05. Mail : [contact@sos-mariageforce.org](mailto:contact@sos-mariageforce.org)

AVFT (violences faites aux femmes au travail) : l’accueil téléphonique le lundi de 14h à 17h, mardi et vendredi de 9h30 à 12h30, au 01 45 84 24 24.

SOS Homophobie : le tchat fonctionne 7j/7 de 18h à 20h. <https://www.sos-homophobie.org/chat>

Excision : contacter le GAMS ou Excision, parlons en !

<https://excisionparlonsen.org> et <https://alerte-excision.org> (site conçu pour les adolescent.e.s)

<https://federationgams.org/contacts/> , 01 43 48 10 87

[contact@federationgams.org](mailto:contact@federationgams.org)

Le Planning Familial est ouvert du lundi au samedi, de 9h à 20h, au 0 800 08 11 11 (numéro anonyme et gratuit). Les femmes qui peuvent continuer à avoir accès à la pilule contraceptive, en présentant une ancienne ordonnance. Les IVG médicamenteuses peuvent se faire à distance,en téléconsultation.

Association PARLER, groupe de parole bienveillant entre victimes de violences sexuelles : <https://www.associationparler.com/>. Entre femmes, sauf Paris où il y a un groupe femmes et un groupe hommes. Paris / Bordeaux / Lyon / Lille / Rennes / Marseille / Bayonne / Saint-Nazaire / Strasbourg

Le Réseau France Victimes qui regroupe plusieurs associations et lieux d’accueil partout en France : www.france-victimes.fr

▶️ Avocates spécialisées sur les violences sexuelles et violences au sein du couple

Khadija Azougach : Tel : 01.44.88.29.29

Janine Bonnagiunta : Tel : 01.87.44.85.68

Besma Maghrebi-Mansouri : Tel : 09.52.08.24.38 - Mail : [bmansouri@cabinet-bmm.com](mailto:bmansouri@cabinet-bmm.com)

Pauline Migat-Parot : Tel : 06.84.03.69.32 - Mail : avocat@paulinemigatparot.com

Frédérique Pollet-Rouyer - Mail : fpolletrouyer.avocate@gmail.com.

Lorraine Questiaux - Mail : [lorraine.questiaux@gmail.com](mailto:lorraine.questiaux@gmail.com)

Elodie Ramos : Mail : [elodie.m.ramos@gmail.com](mailto:elodie.m.ramos@gmail.com)

Isabelle Steyer - Tel : 01.53.40.91.91 - Mail : [isabellesteyer.avocat@orange.fr](mailto:isabellesteyer.avocat@orange.fr)

Sophie Soubiran : Tel : 01.43.26.34.89 - Mail : [sophie.soubiran@soubian-avocat.fr](mailto:sophie.soubiran@soubian-avocat.fr)

Nathalie Tomasini : Tel : 01.87.44.36.32 - Mail : cabinet@ntavocats.fr

Elodie Tuaillon - Tel : 01.80.49.38.77 - Mail : [eth@vivereavocats.fr](mailto:eth@vivereavocats.fr)

Plate-forme d'accès au droit pour les victimes de violences au sein du couple https://droitdirect.fr/

▶️ Guide de l’Assemblée des Femmes

L’Assemblée des femmes a réalisé [un guide recensant les différents type de dispositifs existants](https://assembleedesfemmes.com/wp-content/uploads/OK-Guide_Lutte-violences_Confinement.pdf).

▶️ Île-de-France : le Centre Hubertine Auclert

En Île-de-France, le centre Hubertine Auclert recense toutes les informations utiles <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

🗺 Les dispositifs locaux

Cliquez sur votre département pour accéder aux informations locales.

[01 - Ain - Bourg-en-Bresse](#ull6o8htol20)

* [02 - Aisne - Laon](#8o9v7d456a58)
* [03 - Allier - Moulins](#5zezo3w3i7l)
* [04 - Alpes-de-Haute-Provence - Digne-les-bains](#finpdwzrbtn)
* [05 - Hautes-Alpes - Gap](#qd5a1vtozgtb)
* [06 - Alpes-Maritimes - Nice](#vuz8wz92n9ie)
* [07 - Ardèche - Privas](#rqt70pqm5o8i)
* [08 - Ardennes - Charleville-mézières](#djhs5d47w0i5)
* [09 - Ariège - Foix](#ciow6ggfgl4d)
* [10 - Aube - Troyes](#6aa5tyh3xono)
* [11 - Aude - Carcassonne](#j8oidarrdgx1)
* [12 - Aveyron - Rodez](#cug68zntwkde)
* [13 - Bouches-du-Rhône - Marseille](#i34c0l95w1rz)
* [14 - Calvados - Caen](#jevzhbwrshk0)
* [15 - Cantal - Aurillac](#5l4r0tsx1idr)
* [16 - Charente - Angoulême](#biyqbybtoff)
* [17 - Charente-Maritime - La rochelle](#df0hsh64j79x)
* [18 - Cher - Bourges](#d0726nbewb6t)
* [19 - Corrèze - Tulle](#dp6o91my6whs)
* [2a - Corse-du-Sud - Ajaccio](#79u2mnbvas6v)
* [2b - Haute-Corse - Bastia](#79u2mnbvas6v)
* [21 - Côte-d'Or - Dijon](#g5not56owbr1)
* [22 - Côtes-d'Armor - Saint-brieuc](#x4nndj9t6dek)
* [23 - Creuse - Guéret](#v1d01hcjm6g8)
* [24 - Dordogne - Périgueux](#b0asbn5lac7e)
* [25 - Doubs - Besançon](#xrpqifsaevfv)
* [26 - Drôme - Valence](#nxj5tl226ac)
* [27 - Eure - Évreux](#4vv4lh5mupwz)
* [28 - Eure-et-Loir - Chartres](#wuz5drvg67t5)
* [29 - Finistère - Quimper](#tra5oa7ka11)
* [30 - Gard - Nîmes](#kix.u2dz595jemvg)
* [31 - Haute-Garonne - Toulouse](#d53wxo54lzo2)
* [32 - Gers - Auch](#mkegbx6pgwim)
* [33 - Gironde - Bordeaux](#dgbbgzlzqg83)
* [34 - Hérault - Montpellier](#npggx0jp1a78)
* [35 - Ille-et-Vilaine - Rennes](#4gop00t5ihk7)
* [36 - Indre - Châteauroux](#h0z2tsjokfbn)
* [37 - Indre-et-Loire - Tours](#rw4qdou7ace2)
* [38 - Isère - Grenoble](#h76uvrha6p9z)
* [39 - Jura - Lons-le-saunier](#tnhfpan388q9)
* [40 - Landes - Mont-de-marsan](#ljq6t7txnecm)
* [41 - Loir-et-Cher - Blois](#97lrmp6xd9lc)
* [42 - Loire - Saint-étienne](#5tvotqkvx2hr)
* [43 - Haute-Loire - Le puy-en-velay](#jnrkdaw5scs)
* [44 - Loire-Atlantique - Nantes](#vk3maltu1lwh)
* [45 - Loiret - Orléans](#uhkhetad32z7)
* [46 - Lot - Cahors](#c9x7ymo8thyk)
* [47 - Lot-et-Garonne - Agen](#eiyh4fdfj1y1)
* [48 - Lozère - Mende](#r9piomjawgwy)
* [49 - Maine-et-Loire - Angers](#yn6gv71cs03b)
* [50 - Manche - Saint-Lô](#ep0d2tickkem)
* [51 - Marne - Châlons-en-champagne](#p54dbs6ll51z)
* [52 - Haute-Marne - Chaumont](#agxxi6hsk7sz)
* [53 - Mayenne - Laval](#mlcd96wfw87n)
* [54 - Meurthe-et-Moselle - Nancy](#qwuewdd1oug9)
* [55 - Meuse - Bar-le-duc](#akb2smvauk4i)
* [56 - Morbihan - Vannes](#rocrjpyjg7j)
* [57 - Moselle - Metz](#z51nzfggzy2p)
* [58 - Nièvre - Nevers](#oy9m9h4rk6r3)
* [59 - Nord - Lille](#q63d1m4kp5ry)
* [60 - Oise - Beauvais](#o1mr4bzamcpv)
* [61 - Orne - Alençon](#umu8d96u8ip3)
* [62 - Pas-de-Calais - Arras](#8mx90q9m9dph)
* [63 - Puy-de-Dôme - Clermont-ferrand](#1f8e58j04vav)
* [64 - Pyrénées-Atlantiques - Pau](#wvzva46apbn3)
* [65 - Hautes-Pyrénées - Tarbes](#mr4d35ebrper)
* [66 - Pyrénées-Orientales - Perpignan](#d3y828s3e9yc)
* [67 - Bas-Rhin - Strasbourg](#t6k6lel33kqo)
* [68 - Haut-Rhin - Colmar](#y1y1rr6t5tom)
* [69 - Rhône - Lyon](#jz4su31lyty4)
* [70 - Haute-Saône - Vesoul](#ykcctxxfk1xf)
* [71 - Saône-et-Loire - Mâcon](#h3k2bdh75j1t)
* [72 - Sarthe - Le mans](#rrz5wqz46sg9)
* [73 - Savoie - Chambéry](#at1syqmt2pl4)
* [74 - Haute-Savoie - Annecy](#hugye3vhz9lu)
* [75 - Paris - Paris](#ctt29l5zp07b)
* [76 - Seine-Maritime - Rouen](#3e2rokm226ol)
* [77 - Seine-et-Marne - Melun](#3jrse175ns3u)
* [78 - Yvelines - Versailles](#ie8yrx30es85)
* [79 - Deux-Sèvres - Niort](#oe352tmi3bn0)
* [80 - Somme - Amiens](#i1ise6p12w5d)
* [81 - Tarn - Albi](#5mxejfl1gjke)
* [82 - Tarn-et-Garonne - Montauban](#bb28s3dwx30l)
* [83 - Var - Toulon](#66o6ruc7vh5s)
* [84 - Vaucluse - Avignon](#elnlc670r5co)
* [85 - Vendée - La Roche-sur-Yon](#1zz9bjnshfy1)
* [86 - Vienne - Poitiers](#brieowahg2dd)
* [87 - Haute-Vienne](#8zvyggtg2awg)
* [88 - Vosges](#oc63f0v0gims)
* [89 - Yonne](#qx4fh6mjnshr)
* [90 - Territoire de Belfort](#nuj25cq8fpak)
* [91 - Essonne](#gvewa8z9gx2z)
* [92 - Hauts-de-Seine](#5t73guuyalyi)
* [93 - Seine-Saint-Denis](#bm3ah6e2rjpx)
* [94 - Val-de-Marne](#n9ekzafmbrw9)
* [95 - Val-d'Oise](#70h6zlgyqrtx)
* [971 - Guadeloupe](#56k8o4un1n8z)
* [972 - Martinique](#ymis7jxjkmdd)
* [973 - Guyane](#2yvm142oh83u)
* [974 - La Réunion](#2igfv733nnw6)
* [976 - Mayotte](#cs239ezffvk2)

# 

🗺 Les dispositifs locaux

## 01 - Ain - Bourg-en-Bresse

Dans l’Ain, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF de l’Ain (07 60 80 42 16) ou [karen.morin@cidff01.fr](mailto:karen.morin@cidff01.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Ain, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip@cg01.fr](mailto:crip@cg01.fr)

Dans l’Ain, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse (04 26 37 73 00 - [tj-bourg-en-bresse@justice.fr](mailto:tj-bourg-en-bresse@justice.fr)), ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence

Dans l’Ain, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

- BOURG EN BRESSE Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 06 77 47 32 95/04.74.32.27.12

- TREVOUX et ZSP COTIERE Secteur Gendarmerie 04.74.32.27.12

- Pays de GEX Secteur Gendarmerie 04.74.32.27.12

## 02 - Aisne - Laon

Dans l’Aisne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (03 23 79 30 14 ou [info@cidff02.fr](mailto:info@cidff02.fr))

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Aisne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [informationspreoccupantes@aisne.fr](mailto:informationspreoccupantes@aisne.fr)

Dans l’Aisne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Laon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Aisne, voici le commissariat dans lequel sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences : LAON Secteur Gendarmerie 03 23 22 53 53

## 03 - Allier - Moulins

Dans l’Allier, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (06 43 55 16 43 ou [juridique@egalite-allier.fr](mailto:juridique@egalite-allier.fr)). Les horaires sont 9h-17h (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et 9h-12h le mercredi.

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Allier, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>.

Dans l’Allier, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Moulins, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Allier, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

## 04 - Alpes-de-Haute-Provence - Digne-les-bains

Dans les Alpes de Haute Provence, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (04 92 36 08 48). Le CIDFF est ouvert de 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00 du lundi au vendredi ; de 9h à 12h le mercredi.

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Alpes de Haute Provence, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s au 04 92 30 07 07 ou sur <http://www.mondepartement04.fr/nous-ecrire/contact/cellule-de-recueil-des-informations-preoccupantes-crip.html>.

Dans les Alpes de Haute Provence, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Digne-les-bains, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 05 - Hautes-alpes - Gap

Dans les Hautes-Alpes, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. Ouvert de 9h-12h/13h30-17h (lundi au vendredi). Contact par téléphone au 07 72 04 75 91 ou par mail au [cidff05@orange.fr](mailto:cidff05@orange.fr).

Le Planning Familial au 0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h ou du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 au 06 88 31 96 01.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Hautes-Alpes, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [celluledepartementale@cg05.fr](mailto:celluledepartementale@cg05.fr) 04 92 40 39 21

Dans les Hautes-Alpes, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Gap, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 06 - Alpes-maritimes - Nice

Dans les Alpes-Maritimes, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Accueil Femmes Solidarités 06 au 06 32 64 03 29 (de 9h à 16h, du lundi au vendredi)

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, de 9h-12h/13h-17h (lundi au vendredi) par téléphone (04 93 71 55 69) ou par mail [contact@cidff06.com](mailto:contact@cidff06.com)

Le Planning Familial au 0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h ou du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, vendredi de 9h-13h au 06 43 54 05 84.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Alpes-Maritimes, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [protectiondelenfance@cg06.fr](mailto:protectiondelenfance@cg06.fr) ou 0805 40 06 06

Dans les Alpes-Maritimes, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Nice, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Alpes-Maritimes, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

CANNES -ANTIBES-CAGNES sur Mer - Secteur Police 06 66 08 77 53

NICE EST Secteur Police 06 66 13 76 21

NICE OUEST Secteur Police 06 66 13 40 25

Secteur DÉPARTEMENT Gendarmerie 06 50 86 69 88

## 07 - Ardèche - Privas

En Ardèche , pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- CHRS Eau vive 07 (Payzac) - 04 75 39 48 65 - 7h à 21h 7/7

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-12h (lundi au vendredi) par téléphone au 06 79 54 89 44 ou par mail à [cidff07@cidff07.fr](mailto:cidff07@cidff07.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Ardèche, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 04 75 66 78 47

En Ardèche , pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Privas : 04 75 66 40 00, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Ardèche , voici les gendarmeries dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

* Annonay : 0475 33 50 42 (3 référent(e)s)
* Andance : 04 75 69 10 55 (1 référente)
* Le Cheylard : 04 75 29 01 22 (3 référent.e.s)
* Lamastre : 04 75 06 41 81 (1 référente)
* Tournon sur Rhône : 04 75 08 02 21(3 référent.e.s)
* Satilleu : 04 75 34 96 31(1 referente)

## 08 - Ardennes - Charleville-Mézières

Dans les Ardennes, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-16h (lundi au vendredi) au 03 24 37 39 98 ou par mail à [cidff08@orange.fr](mailto:cidff08@orange.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Ardennes, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip08@cd08.fr](mailto:crip08@cd08.fr) ou 0 810 08 90 00.

Dans les Ardennes, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Ardennes, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

Compagnie de RETHEL Secteur Gendarmerie 0623916495 / 0324395765

Compagnie de REVIN Secteur Gendarmerie 0670322934 / 0324408192

## 09 - Ariège - Foix

Dans l’Ariège, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de 9h à 12h (lundi au vendredi), par téléphone au 06 72 98 85 11 ou par mail à [cidff.ariege@wanadoo.fr](mailto:cidff.ariege@wanadoo.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Ariège, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [cellule09enfance@ariege.fr](mailto:cellule09enfance@ariege.fr)

Dans l’Ariège, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Foix, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 10 - Aube - Troyes

Dans l’Aube, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Solidarité Femmes 10 au 03 25 73 26 26 (de 9h à 16h, du lundi au vendredi)

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-16h (lundi au vendredi) au 03 25 73 15 25 ou à [cidff.aube@gmail.com](mailto:cidff.aube@gmail.com)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Aube, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip10@aube.fr](mailto:crip10@aube.fr) ou 03 25 42 48 57.

Dans l’Aube, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Troyes, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Aube, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

TROYES zone police - 03 25 21 67 42 / 06 21 83 50 04

ROMILLY zone gendarmerie - 03 25 43 51 00 / 06 21 83 50 04

## 11 - Aude - Carcassonne

Dans l’Aude, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) au 04 68 42 51 30 ou à [narbonne@cidff.fr](mailto:narbonne@cidff.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Aude, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>.

Dans l’Aude, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Carcassonne, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Aude, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

CARCASSONNE Secteur Police 04 68 11 26 00 / 06 30 27 74 13

NARBONNE Secteur Police 04 68 90 38 50 / 06 30 27 74 13

## 12 - Aveyron - Rodez

* Dans l’Aveyron, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact au 05 65 68 18 09.
* - Le Planning Familial de Millau au 05 65 60 51 75 les Mardi, Mercredi , jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ou Planning Familial de Rodez tous les jours de 9h - 17h au 06 33 07 00 83. Le Planning Familial est également joignable au 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h.
* Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.
* En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.
* Dans l’Aveyron, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s :
* Dans l’Aveyron, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Rodez, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 13 - Bouches-du-Rhône - Marseille

Dans les Bouches-du-Rhône, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOS Femmes 13 : 04 91 24 61 50 pour Marseille et Istres ou 04 42 99 09 86 pour Aix en Provence (de 9h à 16h, du lundi au vendredi)

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-12h/14-17h (lundi au vendredi) au 04 96 11 07 99 ou à [contact@cidff13.net](mailto:contact@cidff13.net)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou le Planning Familial du 13 au 04 91 91 09 39 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Bouches-du-Rhône, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip13@cg13.fr](mailto:crip13@cg13.fr), au 04 13 31 93 11 ou 0 800 13 13 00.

Dans les Bouches-du-Rhône, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Marseille, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Bouches-du-Rhône, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

MARSEILLE Centre Secteur Police 04 88 77 59 81

MARSEILLE Sud Secteur Police 04 96 16 94 48

MARSEILLE Nord Secteur Police 06 29 64 60 09

AIX-en-PROVENCE Secteur Police (tous les après-midi sauf le mardi) 04.42.52.29.00

ARLES Secteur Police (tous les matins sauf le mardi) 04.42.52.29.00

BERRE L'ETANG Secteur Gendarmerie (tous les après-midi sauf le mardi) 04.42.52.29.00

BOUC BEL AIR Secteur Gendarmerie (tous les lundi matin) 04.42.52.29.00

CHATEAURENARD Secteur Gendarmerie (tous les après-midi sauf le mardi) 04.42.52.29.00

GARDANNE Secteur Gendarmerie (tous les jours sauf le mardi) 04.42.52.29.00

GRAVESON Secteur Gendarmerie (tous les mercredi matin et vendredi matin) 04.42.52.29.00

ISTRES Secteur Police (tous les jours sauf le mardi) 04.42.52.29.00

MARIGNANE Secteur Police (tous les après-midi sauf le mardi) 04.42.52.29.00

MARTIGUES Secteur Police (tous les jours sauf le mardi) 04.42.52.29.00

MIRAMAS Secteur Police (Tous les matins sauf le mardi) 04.42.52.29.00

ORGON Secteur Gendarmerie (tous les lundi matin et jeudi matin) 04.42.52.29.00

PEYROLLES EN PROVENCE Secteur Gendarmerie (tous les jeudi matin et vendredi matin) 04.42.52.29.00

SAINT-MARTIN DE CRAU Secteur Gendarmerie (tous les lundi AM et jeudi AM) 04.42.52.29.00

SALON DE PROVENCE Secteur Police (tous les jours sauf le mardi) 04.42.52.29.00

TARASCON Secteur Police (tous les mercredi AM et vendredi AM) 04.42.52.29.00

TRETS Secteur Gendarmerie (tous les mercredi matin) 04.42.52.29.00

VITROLLES (tous les matins sauf le mardi) 04.42.52.29.00

## 14 - Calvados - Caen

Dans le Calvados, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 8h45-12h30/13h30-17h au 02 31 62 32 17 ou à [cidfflisieux.accueil@cidff14.fr](mailto:cidfflisieux.accueil@cidff14.fr)

- Le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 02.31.82.20.50 du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9 à 16h.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Calvados, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>.

Dans le Calvados, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Caen, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Calvados, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

CAEN Secteur Police 02 31 29 21 57

## 15 - Cantal - Aurillac

* Dans le Cantal, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : au 04 71 46 89 50 ou à [cidf.15@wanadoo.fr](mailto:cidf.15@wanadoo.fr)
* - le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 06 47 27 30 97 pour le planning familial du 15 où les permanences téléphoniques sont maintenues.
* Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.
* En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.
* Dans le Cantal, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 15 08 00 ou 04 71 46 48 93.
* Dans le Cantal, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Aurillac, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.
* Dans le Cantal, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :
* AURILLAC Secteur Police 07.85.19.37.29.

## 16 - Charente - Angoulême

En Charente, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact à [mjlarose@cidff16.org](mailto:mjlarose@cidff16.org).

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 07 68 29 36 79 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 (permanence téléphonique).

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Charente, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip16@lacharente.fr](mailto:crip16@lacharente.fr), au 05 16 09 76 20 et 05 16 09 67 85

En Charente, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Angoulême, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 17 - Charente-maritime - La Rochelle

* En Charente-Maritime, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-12h30/13h30-17h (lundi au vendredi) au 05 46 41 18 86 ou à [contact@cidff17.org](mailto:contact@cidff17.org)
* Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)
* Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.
* En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.
* En Charente-Maritime, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 05 46 31 70 00
* En Charente-Maritime, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de La Rochelle.
* En Charente-Maritime, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :
* ROCHELLE Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 05 46 51 36 36
* ROCHEFORT/SURGERE Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 05 46 87 69 14
* SAINTES Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 06 76 70 19 02

## 18 - Cher - Bourges

* Dans le Cher, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, de 9h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) au 02 48 24 00 19 ou à [cidf.cher@wanadoo.fr](mailto:cidf.cher@wanadoo.fr)

- Le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou par mail au [p\_familial18@orange.fr](mailto:p_familial18@orange.fr)

* Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.
* En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.
* Dans le Cher, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip18@departement18.fr](mailto:crip18@departement18.fr) ou au 02 48 55 82 05
* Dans le Cher, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Bourges, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.
* Dans le Cher, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :
* BOURGES Secteur Police 02 48 23 75 35
* VIERZON Secteur Police 02 48 52 92 40 poste 137

## 19 - Corrèze - Tulle

* En Corrèze, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter SOS Violences Conjugales 19 au 05 55 88 20 02 ou [informelles19@orange.fr](mailto:informelles19@orange.fr) (9h à 12h et 14h à 18h du lundi au jeudi, 9h à 12h le vendredi)

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 05.55.17.26.05 et par mail au [cidff19@cidff-limousin.org](mailto:cidff19@cidff-limousin.org)

* - le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou du Lundi au vendredi 9h-17h30, dispo sur tchat tonplanatoi, fb et par mail.
* Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.
* En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.
* En Corrèze, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>.
* En Corrèze, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Tulle, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.
* En Corrèze, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :
* BRIVE Secteur Police 05 55 86 14 41

## 2a et 2b - Corse - Ajaccio et Bastia

* En Corse, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :
* - FALEP 2A au 04 95 22 71 52
* - le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-17h (lundi au vendredi) au 04 95 33 43 25 ou par mail [droitsdesfemmesetdesfamilles2b@gmail.com](mailto:droitsdesfemmesetdesfamilles2b@gmail.com)
* Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)
* Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.
* En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.
* En Corse, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 00 01 19 ou 04 95 54 34 74
* En Corse, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Ajaccio, de Bastia, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.
* En Corse, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

Bastia (zone police) : Le jeudi via le numéro du commissariat 04 95 55 22 22

## 21 - Côte-d'Or - Dijon

* En Côte-d’Or, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :
* - Solidarité Femmes 21 au 03 80 67 17 89 ([solidaritefemmes21@outlook.fr](mailto:solidaritefemmes21@outlook.fr))
* - Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au 03 80 48 90 28.
* Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)
* Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.
* En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.
* En Côte d’Or, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [enfanceendanger@cg21.fr](mailto:enfanceendanger@cg21.fr) ou au 0 800 101 119
* En Côte d’Or, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Dijon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.
* En Côte d’Or, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :
* DIJON Secteur Police 03 80 44 55 82
* DIJON Secteur Gendarmerie 03 80 69 17 87

## 22 - Côtes-d'Armor - Saint-Brieuc

Dans les Côtes d’Armor, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 9h-12h30/13h30-17h (lundi au vendredi) au 02 96 78 47 82 ou à [contact@cidff22.fr](mailto:contact@cidff22.fr)

Le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 02 96 78 97 05.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114

Dans les Côtes d’Armor, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip22@cg22.fr](mailto:crip22@cg22.fr) 0 810 11 22 11

Dans les Côtes d’Armor, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Côtes d’Armor, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

DINAN Secteur Gendarmerie 07 77 98 59 79

ST-BRIEUC Secteur Police 07 84 18 34 44

## 23 - Creuse - Guéret

Dans la Creuse, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au 05.55.52.99.41 et par mail au [cidff23@cidff-limousin.org](mailto:cidff23@cidff-limousin.org)

- Le Planning Familial au 0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h ou du lundi au vendredi de 9h-17h30, permanence téléphonique au 07 87 83 22 49 ou par mail au [pf.plateau@millevaches.net](mailto:pf.plateau@millevaches.net)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Creuse, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur [https://www.allo119.gouv.fr](https://www.allo119.gouv.fr/)

Dans la Creuse, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Guéret, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Creuse, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

GUERET Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 05 44 30 25 11

## 24 - Dordogne - Périgueux

En Dordogne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au 05 53 35 90 90 ou à [cidff-dordogne24@orange.fr](mailto:cidff-dordogne24@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 05 53 53 11 96, des permanences téléphonique maintenues du lundi au jeudi (sauf 2ème quinzaine d'avril)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Dordogne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 05 53 02 27 89

En Dordogne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Périgueux, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 25 - Doubs - Besançon

Dans le Doubs, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Solidarité Femmes 25, disponible au 03 81 81 03 90 et à [chrs@solidaritefemmes25.org](mailto:chrs@solidaritefemmes25.org), de 9h30 à 12h30, du lundi au vendredi

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 9h-12h (lundi au vendredi) au 07 81 08 16 20 ou à [contactcidff26@cidffdrome.fr](mailto:contactcidff26@cidffdrome.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Doubs, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [sdrip25@doubs.fr](mailto:sdrip25@doubs.fr) ou au 03 81 258 119

Dans le Doubs, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Besançon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Doubs, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

BESANCON Secteur Police 03 81 21 11 96

## 26 - Drôme - Valence

Dans la Drôme, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 9h-12h (lundi au vendredi) au 07 81 08 16 20 ou à [contactcidff26@cidffdrome.fr](mailto:contactcidff26@cidffdrome.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h). Une permanence téléphonique est maintenue à Valence et Romans tous les jours au 04 75 56 03 09 et à Nyons du mardi au vendredi au 04 75 26 43 26.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Drôme, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [dromesolidarites@ladrome.fr](mailto:dromesolidarites@ladrome.fr), au 0 810 01 26 26 ou au 04 75 79 70 78

Dans la Drôme, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Valence, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Drôme, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

VALENCE Secteur Gendarmerie 04 75 82 52 92

## 27 - Eure - Évreux

Dans l’Eure, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 9h-12h30h/13h30-17h (lundi au vendredi) au 02 32 33 44 56 ou à [standard@cidf27.fr](mailto:standard@cidf27.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Du lundi au jeudi de 10h00 à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30 au 06 40 16 63 06 ou par mail au planningfamilial7627@orange.fr

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Eure, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip-27@cg27.fr](mailto:crip-27@cg27.fr) ou 02 32 31 94 32

Dans l’Eure, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Evreux, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Eure, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

EVREUX Secteur Police 02 32 30 90 78

VAL-DE-REUIL / LOUVIERS Secteur Police 02 32 59 72 29

VERNON Secteur Police 02 32 64 30 00

BERNAY/PONT AUDEMER/LOUVIERS Secteur Gendarmerie 02 32 41 00 17

EVREUX/LES ANDELYS Secteur Gendarmerie 02 32 29 57 14

## 28 - Eure-et-loir - Chartres

En Eure-et-loir, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h).

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Eure-et-loir, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 02 37 20 12 86 ou 02 37 20 12 91.

En Eure-et-loir, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Chartres, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Eure-et-loir, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

DREUX Secteur Police 02 37 65 84 25

DREUX/CHATEAUDUN Secteur Gendarmerie 02 37 65 84 25

CHARTRES Secteur Police 02 37 24 75 21

LUCE/NOGENT LE ROTROU Secteur Gendarmerie 02 37 24 75 21

## 29 - Finistère - Quimper

Dans le Finistère, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Abri côtier urgence femmes, disponible au 06 43 42 22 19, 24h/24 et 7j/7 ou au 06 34 62 20 50, 24h/24 et 7j/7

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h30/14h-17h (tous les jours sauf le mercredi par tel RDV téléphoniques) permanence TGD tous les jours de la semaine. tel : 06 48 53 59 48. Mail : [contact@cidff29.fr](mailto:contact@cidff29.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou :Permanences téléphoniques maintenues à Morlaix au 06.41.27.57.40, à Brest au 07.68.57.20.91, à Concarneau au 07.70.05.34.43, à Douarnenez au 07.82.08.75.08.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Finistère, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 02 98 76 63 36

Dans le Finistère, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Quimper, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Finistère, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

QUIMPER - QUIMPERLE - CHATEAULIN Zones gendarmerie - 02.98.55.55.74.

## 30 - Gard - Nîmes

Dans le Gard, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter La Clède 30 disponible au 04 66 86 01 43 ou 06 45 26 99 15 de 9h à 17h du lundi au vendredi

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Gard, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [alerte.enfance@gard.fr](mailto:alerte.enfance@gard.fr) ou 0 810 800 030

Dans le Gard, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Nîmes, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Gard, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

NIMES Secteur Police 04 66 27 31 89

GARD secteur Nord du département : Secteur Gendarmerie 04 66 38 43 38

ALES Secteur Police 04 66 78 14 49

GARD secteur Sud du département : Secteur Gendarmerie 06 19 29 39 36

BAGNOLS s/CEZE Secteur Police 04 66 90 63 94

## 31 - Haute-Garonne - Toulouse

En Haute-Garonne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Du côté des femmes 31, disponible au 05 34 63 16 74 et à [accueil.femmes@ducotedesfemmes31.fr](mailto:accueil.femmes@ducotedesfemmes31.fr), de 9h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

- Femmes de papier 31, disponible au 09 64 01 46 01, de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi et jeudi.

- APIAF 31, disponible au 05 62 73 72 62 et à [apiafassociation@orange.fr](mailto:apiafassociation@orange.fr), de 13h à 16h du lundi au jeudi, de 10h à 12h le vendredi

- Olympe de gouges 31, disponible au 06 46 57 92 21,

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : [Cidff31@cidff31.fr](mailto:Cidff31@cidff31.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi mardi et jeudi 13h30 -17h et le mercredi 13h30 -18h au 05 61 25 54 17.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Haute-Garonne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 31 08 08

En Haute-Garonne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Toulouse, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Haute-Garonne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

TOULOUSE Secteur Gendarmerie 06 12 94 20 26

Psychologue spécialisée en victimologie : Marion Mériguet  
[marion.meriguet@live.fr](mailto:marion.meriguet@live.fr) 06 95 51 83 07

## 32 - Gers - Auch

Dans le Gers, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-17h (lundi au vendredi) au 05 62 63 40 75 ou à [accueilcidff32@orange.fr](mailto:accueilcidff32@orange.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Gers, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 32 31 30

Dans le Gers, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Auch, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Gers, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

AUCH Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 05 62 60 50 73

## 33 - Gironde - Bordeaux

En Gironde, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Cenon - APAFED 33, disponible au 05 56 60 93 66, 24/24 du lundi au dimanche

- Audenge - Solidarité Femmes 33, disponible au 06 89 61 49 10 de 9h à 18h, du mardi au vendredi

- Bordeaux - Maison des Femmes 33, disponible au 05 56 51 30 95 ou à maisonsdesfemmes@wanadoo.fr de 10h à 18h du lundi au jeudi, et de 9h à 12h le vendredi

- Pessac - Maison de Simone 33, disponible au 06 59 39 13 27 de 10h à 18h du lundi au vendredi

- Saint-Vivien-de-Médoc - ACV2F disponible au 06 70 72 30 51 de 9h à 12h30

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : contact de 9h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) au 05 56 44 30 30 ou à contact@cidff-gironde.fr.

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou de 9h-17h du lundi au vendredi permanence téléphonique au 05 56 44 00 04 ou au 06 52 79 64 74, par mail au [planningfamilial33@gmail.com](mailto:planningfamilial33@gmail.com).

- CACIS (Centre Accueil Consultation Information Sexualité). Un centre médico-social atypique, spécialisé sur les questions de sexualité entendu dans toutes ses dimensions, à Bordeaux. Avec la Maison D’Ella (à Bordeaux), qui prend en charge gratuitement les psychotraumas suite aux violences subies : cacis-pro.fr

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Gironde, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : crip33@gironde.fr 05 56 99 33 33

En Gironde, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Bordeaux, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Gironde, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

BORDEAUX Secteur Police 05 57 85 72 57

BLAYE Cie Gendarmerie 06 35 15 56 02

LIBOURNE Cie Gendarmerie 06.17.45.52.47

DEPARTEMENT (hors Police et Compagnies gendarmerie Balye et Libourne) 06.17.45.46.78

## 34 - Hérault - Montpellier

Dans l’Hérault, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- CCAS 34, disponible au 04 67 58 07 03, de 9h à 17h, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 9h-12h30 (lundi au vendredi) au 04 67 72 00 24 ou à [contact@cidff34.fr](mailto:contact@cidff34.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : permanence téléphonique t tous les jours du lundi au vendredi 9h à 13h au 04 67 64 62 19

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Hérault, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 04 67 67 65 62

Dans l’Hérault, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Montpellier, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Hérault, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

BEZIERS Secteur Police 04 67 49 54 30

MONTPELLIER Secteur Police 04 99 13 51 33

HERAULT OUEST Secteur Gendarmerie 06 12 39 62 70

HERAULT EST Secteur Gendarmerie 04 99 53 59 28

## 35 - Ille-et-Vilaine - Rennes

Dans l’Ille-et-vilaine, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Le goëland 35, disponible au 02 99 56 72 07, de 9h à 17h, du lundi au vendredi. Saint-Malo

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 9h-12h (lundi au vendredi) au 06 64 59 78 75 ou à [cidf35.secretariat@orange.fr](mailto:cidf35.secretariat@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Permanences téléphoniques maintenues au 02 99 31 54 22

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Ille-et-vilaine, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 02 99 02 38 59

Dans l’Ille-et-vilaine, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Rennes, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Ille-et-vilaine, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

RENNES Secteur Police 02 99 79 86 28

VITRE Secteur Gendarmerie 06.71.01.69.23

ST MALO Secteur Police-Gendarmerie 07 66 83 44 23

REDON Secteur Gendarmerie 06 43 20 68 36  
  
Psychologue clinicienne libérale spécialisée dans le psycho-traumatisme :  
Sarah BORIANNE

sborianne@free.fr

07.67.79.87.47

<https://sborianne.wixsite.com/psychologue>

Entretiens à domicile dans le secteur de Rennes

## 36 - Indre - Châteauroux

Dans l’Indre, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- l’association du réseau Solidarité Femmes :

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 8h30-12h/13h30-17h (lundi au vendredi) à [juriste2cidff36@outlook.fr](mailto:juriste2cidff36@outlook.fr).

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou, permanences téléphoniques au 07 81 48 30 56, le lundi de 9h -17h, le mardi de 9h -16h et le mercredi de 9h à 17h. N'hésitez pas à laisser un message téléphonique pour être recontacté dès que possible. [indre.mfpf@wanadoo.fr](mailto:indre.mfpf@wanadoo.fr)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Indre, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

Dans l’Indre, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Châteauroux, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Indre, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

CHATEAUROUX Secteur Police 02 54 08 50 51

CHATEAUROUX Secteur Gendarmerie

* 37 - Indre-et-Loire - Tours

Dans l’Indre-et-loire, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 02 47 27 54 00 ou [cidf37@orange.fr](mailto:cidf37@orange.fr)   
  
- Fédération France Victime 37 joignable au 02 47 66 87 33

- Espace d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences : ouvert jour et nuit au 19, rue de la Dolve, 37000 TOURS et joignable au 07 54 32 71 83

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) du Lundi au vendredi de 14h à 16h au 02 47 20 97 43.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.   
La Pharmacie des Tourettes (95, avenue de la République, 37000 TOURS) dispose de deux espaces confidentiels pour recueillir des faits de violences.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Indre-et-loire, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

Dans l’Indre-et-loire, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Tours, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Indre-et-loire, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

TOURS Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 02 47 31 47 31

## 38 - Isère - Grenoble

Dans l’Isère, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Issue de secours 38 - SOS Femme le rialto, disponible au 07 88 18 40 98 ou au 06 03 49 50 36, et à [referenteviolenceconjugale38@gmail.com](mailto:referenteviolenceconjugale38@gmail.com), de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi.

- Solidarité Femmes Milena 38, disponible au 04 76 40 50 10, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : Le CIDFF de l'Isère ayant fermé ses portes, c'est le CIDFF de Haute-Savoie qui se charge des permanences juridiques dans le département. Mise en place d’une permanences téléphoniques uniquement pour les Femmes victimes de violence tous les matins (jours ouvrables) de 10h à 13 heures au numéro: 04.78.39.32.25

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou plus spécifiquement pour l’Isère les conseillères, médecins et sage-femmes se relaient au 09 52 12 76 97, de 9h à 17h, du lundi au vendredi, pour assurer une ligne d'écoute téléphonique locale : IVG, contra, sexualités et violences.

Pour être rappelé gratuitement, il est possible de laisser un message sur : [secretariat@leplanningfamilial38.org](mailto:secretariat@leplanningfamilial38.org), sur facebook (<https://www.facebook.com/planningfamilial38/>), sur Twitter (<https://twitter.com/leplanning38>) ou Instagram (<https://www.instagram.com/planningfamilial38/>).

Pour toutes les questions relatives aux situations de violences, le planning familial a mis en place un tchat spécial sur facebook du lundi au vendredi de 9 à 16h30 sur la page <https://www.facebook.com/VictimesViolencesConfinement>

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Isère, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s au 04 76 00 32 63.

Dans l’Isère, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Grenoble : Place Firmin Gautier BP 100 38019 Grenoble Téléphone : 0438212121

Dans l’Isère, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :   
GRENOBLE Secteur Police 04 76 60 42 23

VILLEFONTAINE Secteur Gendarmerie 04 74 94 42 93

## 39 - Jura - Lons-le-Saunier

Dans le Jura, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h/13h30-17h (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ou 9h-12h (mercredi), au 03 84 43 10 95 ou à [cidff.39@orange.fr](mailto:cidff.39@orange.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Jura, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 11 90 39

Dans le Jura, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Lons-le-saunier, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Jura, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

LONS LE SAUNIER Secteur mixte (Police + gendarmerie) 03 84 87 41 63

## 40 - Landes - Mont-de-Marsan

Dans les Landes, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h30/13h30-17h (lundi au vendredi) au 05 58 46 41 43 ou à [cidfland@wanadoo.fr](mailto:cidfland@wanadoo.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Landes, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s par fax au 05 58 05 41 84

Dans les Landes, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Mont-de-marsan, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Landes, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

DAX Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 05.58.44.93.68

MONT-DE-MARSAN Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 05.58.44.93.68

## 41 - Loir-et-Cher - Blois

Dans le Loir-et-cher, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h/13h-17h (lundi au vendredi) au 02 54 42 17 39 ou à [cidff41@orange.fr](mailto:cidff41@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 02 54 74 33 41 ou au 06 20 88 47 53 du Lundi au Vendredi de 9h à 17h,.  
  
- Collectif pour les droits des femmes du Loir et Cher au 07 88 75 10 94

[collectifdroitsdesfemmes41@gmail.com](mailto:collectifdroitsdesfemmes41@gmail.com)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Loir-et-cher, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip41@cg41.fr](mailto:crip41@cg41.fr) ou 02 54 56 06 96

Dans le Loir-et-cher, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Blois, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Loir-et-cher, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

BLOIS Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 02 54 56 08 48

## 42 - Loire - Saint-Etienne

Dans la Loire, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOS violences conjugales 42 téléphone 04 77 25 89 10 de 9 h à 12 h 30 13h30 à 17 h du lundi au vendredi. Saint-Etienne

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) au 06 72 94 47 46 ou à [cidffaccueil42@gmail.com](mailto:cidffaccueil42@gmail.com)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou , tous les jours de 9h à 17h, permanences téléphoniques maintenues au 04 77 25 24 91

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Loire, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s cdpp42@cg42.fr ou 04 77 49 92 10

Dans la Loire, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Saint-étienne, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Loire, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

SAINT ETIENNE Secteur Police 07 77 69 64 26

SAINT-ETIENNE Secteur Gendarmerie 04 77 92 81 00

ROANNE Secteur Police 06 30 07 82 60 (lundi et mardi)

FIRMINY/St CHAMOND Secteur Police 06 26 36 23 77

* 43 - Haute-Loire - Le Puy-en-Velay

Dans la Haute-Loire, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 14h-16h (lundi au vendredi). 10h à 12h (mardi et jeudi) Réseaux sociaux (Facebook). 04 71 09 49 49 ou à [cidff43@orange.fr](mailto:cidff43@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Permanence téléphonique 9h-19h pour le Puy au 04 71 02 94 95, et pour Brioude au 04 71 74 93 57

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Haute-Loire, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s au 0 810 043 119

Dans la Haute-Loire, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Le Puy-en-velay, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 44 - Loire-Atlantique - Nantes

En Loire-atlantique, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOLIDARITÉ FEMMES 44, disponible au 02 40 12 12 40 et à contact@solidaritefemmes-la.fr, horaires : 10H à 17H, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : Permanences téléphoniques sans rdv: 9h30-12h00 au 02 40 48 07 36 (mardi et jeudi). Sinon contact mail du lundi au vendredi et ils recontactent. 02 40 48 07 36. [cidffnantes@orange.fr](mailto:cidffnantes@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Mardi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 permanence téléphonique au 02.40.20.41.51 et par mail au [contacts@planningfamilial44.com](mailto:contacts@planningfamilial44.com) ou facebook.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Loire-atlantique, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : crip44@loire-atlantique.fr

02 51 17 21 88

En Loire-atlantique, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Nantes, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Loire-atlantique, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

NANTES Secteur Police 02 53 46 71 56

NANTES Secteur Gendarmerie 02 28 24 14 43/44

## 45 - Loiret - Orléans

Dans le Loiret, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h30/13h30-17h (lundi au vendredi) au 02 38 77 02 33 ou à [contact.cidff45@gmail.com](mailto:contact.cidff45@gmail.com)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Maintien des permanences téléphoniques et mail. Les appels téléphoniques sont réceptionnés au 02.38.70.00.20, les lundis, mardis de 13h30 à 17h30, les mercredis de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les jeudis et vendredi matins de 9h à 12h30. Le mail contact est consulté régulièrement tout au long de la semaine [contact@planning45.org](mailto:contact@planning45.org)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Loiret, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [dsd@loiret.fr](mailto:dsd@loiret.fr)

Dans le Loiret, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Orléans, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Loiret, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

2 postes mixte police/gendarmerie, portés par le Lieu Acueil et Ecoute (AIDAPHI) : 02 38 52 10 10 (de 09h à 17h) ou à lae@aidaphi.asso.fr

## 46 - Lot - Cahors

Dans le Lot, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : Lundi 9h-12h/14h-17h par mail Mardi 9h-12h Tel - 14h-17h mail Mercredi 9h-12h et 14h-17h mail Jeudi 9h-12h accueil téléphonique Jeudi 14h-17h mail. Vendredi 9h-12h mail. 05 65 30 07 34. [cidfflot@wanadoo.fr](mailto:cidfflot@wanadoo.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : 9h - 18h au 05 65 50 06 29

- Association Pause aux Filaos : 30 Rue Antoine de Luzech, 46140 Luzech - 7jours/7 et 24h/24 au 09.72.50.59.30. Mail: pauseauxfilaos@yahoo.fr

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Lot, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 05 65 53 44 72

Dans le Lot, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Cahors, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 47 - Lot-et-Garonne - Agen

Dans le Lot-et-garonne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- MAISON D’ACCUEIL DES FEMMES 47, disponible au 05 53 40 03 62. Horaires : 9H à 17H, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 05 40 24 62 62

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi de 14h à 17h Mercredi de 9h à 12h et 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h, permanence téléphonique au 05 53 66 27 04 et par mail au [planningfamilial47@orange.fr](mailto:planningfamilial47@orange.fr)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Lot-et-garonne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

Dans le Lot-et-Garonne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Agen, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Lot-et-garonne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

AGEN - VILLENEUVE s/LOT Secteur Gendarmerie 05 53 69 30 63

MARMANDE/TONNEINS : 05/53/20/81/23

## 48 - Lozère - Mende

En Lozère, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 10h-12h/13h30-16h (lundi au vendredi) au 04 66 49 32 65 ou à [accueil@cidff48.fr](mailto:accueil@cidff48.fr)

- Le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi au jeudi de 9h -12h permanence téléphonique au 04 66 32 86 94 (ne pas laisser de message).

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Lozère, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [medo@cg48.fr](mailto:medo@cg48.fr) ou 04 66 49 42 10

En Lozère, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Mende, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 49 - Maine-et-Loire - Angers

Dans le Maine-et-loire, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOS FEMMES 49, disponible au 06 71 70 95 68 et à [urgence.covid19@femmes49.fr](mailto:urgence.covid19@femmes49.fr). Horaires : 9H30 à 12H30 puis de 14H à 17H, du lundi au vendredi (le lundi à partir de 14H)

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 8h30-12h30/13h30-17h30 (avec des adaptations compte tenu du fait que les salariées sont en télétravail). 02 41 86 18 04 ou à [cidff49@orange.fr](mailto:cidff49@orange.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Maine-et-loire, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip49@maine-et-loire.fr](mailto:crip49@maine-et-loire.fr) ou 02 41 81 45 40

Dans le Maine-et-loire, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Angers, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Maine-et-loire, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

ANGERS/SAUMUR /CHOLET Secteur Police 02 41 57 52 34

ANGERS Secteur Gendarmerie 02 41 22 94 92

## 50 - Manche - Saint-lô

Dans la Manche, pour les femmes victimes de violences :

ALERTER

- APPELER LE 17 EN CAS D’URGENCE ou SMS 114

- Appeler le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h)

- Police en ligne par tchat : [www.service-public.fr/cmi](http://www.service-public.fr/cmi)

- Alerte en pharmacie qui contactera les forces de l'ordre.

ORIENTATION

- CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

9h30 à 12h et de 14h à 17h30 (du lundi au vendredi)

07 86 97 10 21 ou à [direction@cidffmanche.fr](mailto:direction@cidffmanche.fr)

- Pôle Famille Egalité Femmes - Hommes, parentalité de Granville

02 33 91 23 30 / 07 72 35 43 56

po[le.famille@ville-granville.fr](mailto:le.famille@ville-granville.fr)

Numéro vert : 24h/24, 7j/7 : 07 72 35 43 56

- Prévention des violences, écoute des auteurs de violences

7j/7 de 9h à 19h

08 019 019 11

- Accueil de jour - CHRS La Villa Myriam - Saint Lo

24h/24, 7j/7

02 33 57 75 67

- Accueil de jour - CHRS Le Cap - Avranches

9h - 18h, astreinte ensuite

02 33 60 94 26 - 06 37 45 65 60 - accueildejour@adseam.asso.fr

- Accueil de jour - CHRS Louise Michel et Association La Belle Echappée

24h/24, 7j/7

02 33 88 55 77 - 06 25 81 36 40

- Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) pour orientation locale.

- Sortir du silence - Association d’aide aux victimes de violences sexuelles

Lundi 11h-13h, mercredi 18h-20h

02 33 93 92 72

Dans la Manche, pour les enfants victimes de violences,

Vous pouvez appelez le 119, ou vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

CRIP - Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département de la Manche

Ouverte aux victimes, aux témoins, aux professionnels.

02 33 055 550 ou par mail : [crip@manche.fr](mailto:crip@manche.fr)

Autre service à disposition :

Maison des Adolescents de la Manche

Ouverte aux parents et aux jeunes de 11 à 25 ans

02 33 72 70 60 ou [maisondesados50@maisondesados50.fr](mailto:maisondesados50@maisondesados50.fr)

Horaires de la permanence sur le compte Facebook de la Maison des Adolescents de la Manche

Justice

Dans la Manche, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Saint-lô, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Mise en place par les avocats du barreau de Cherbourg d’une cellule d’aide aux victimes de violences :

02 33 04 26 47 ou [cherbourg.avocats@orange.fr](mailto:cherbourg.avocats@orange.fr)

Horaires de la permanence sur le compte Facebook de Nous Toutes 50

ACJM - Association d’Aide aux Victimes, de Contrôle Judiciaire et de Médiation Pénale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Antenne Nord Cotentin : 02 33 78 98 49 ou [acjm.cherbourg@wanadoo.fr](mailto:acjm.cherbourg@wanadoo.fr)

Antenne Centre et Sud Manche : 02 33 19 05 80 ou [acjm.coutances@wanadoo.fr](mailto:acjm.coutances@wanadoo.fr)

Formulaire en ligne : <http://acjm-normandie.fr/contact/>

UMJ - Unité Medico Judiciaire (en vu d’un constat des violences y compris psychologiques)

* Centre Hospitalier Public du Cotentin (Cherbourg) : 02 33 20 78 97
* Centre Hospitalier de Saint Lo : 02 33 06 30 78

## 51 - Marne - Châlons-en-Champagne

Dans la Marne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 8h45-12h15/13h45-17h15. En ce qui concerne la ligne dédiée aux femmes victimes de violences (06 69 22 72 70) : 8 h 45 à 17 h 45 sans interruption. [cidffdelamarne@gmail.com](mailto:cidffdelamarne@gmail.com)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Permanences téléphoniques maintenues du lundi au vendredi de 9h à 19h (sur tel écoutante) au 03.26.83.97.23

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Marne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [ase@marne.fr](mailto:ase@marne.fr) ou 03 26 69 52 42

Dans la Marne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Châlons-en-champagne, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Marne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

CHALONS-EN-CHAMPAGNE Secteur Police 03 26 66 27 27

REIMS Secteur Police 03 26 61 44 00

EPERNAY Secteur Police

VITRY-LE-FRANCOIS Secteur Gendarmerie 03 26 62 36 19

## 52 - Haute-Marne - Chaumont

En Haute-Marne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) au 03 25 02 07 02 ou à [cidf52@wanadoo.fr](mailto:cidf52@wanadoo.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Haute-Marne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 03 25 32 87 51

En Haute-Marne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Chaumont, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Haute-Marne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

SAINT-DIZIER Secteur Police 06 86 88 98 31

LANGRES Secteur Gendarmerie 03 25 87 97 53

## 53 - Mayenne - Laval

En Mayenne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 8h30-18h30 (lundi au vendredi) au 06 06 92 11 82 ou à [cidffmayenne@gmail.com](mailto:cidffmayenne@gmail.com)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Mayenne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip@lamayenne.fr](mailto:crip@lamayenne.fr) ou 02 43 59 57 84

En Mayenne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Laval, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Mayenne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

LAVAL Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 02 43 67 81 17

## 54 - Meurthe-et-moselle - Nancy

En Meurthe et Moselle, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter

ARELIA 54, disponible au 06 89 30 18 78 / 06 30 29 52 37 / 03 83 15 23 48. Horaires : 9H à 17H du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : Nancy : 03 83 35 35 87 [contact@cidff54.fr](mailto:contact@cidff54.fr) , Briey : 03 82 23 29 88, Lunéville : 03 83 74 21 07 [direction@cidff-luneville.fr](mailto:direction@cidff-luneville.fr); [pole-accueil-ecoute@cidff-luneville.fr](mailto:pole-accueil-ecoute@cidff-luneville.fr)

* - L’association France Victime 54 : <https://www.francevictimes54.fr/> et [contact@francevictimes54.fr](mailto:contact@francevictimes54.fr) 03 83 90 22 55 ou au 06 76 86 37 11 en cas d'urgence une juriste professionnelle saura vous renseigner.

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Meurthe et Moselle, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 810 27 69 12

Dans la Meurthe et Moselle, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Nancy ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Meurthe et Moselle, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

NANCY Secteur Police 03 83 19 21 31

NANCY Secteur Gendarmerie 06 12 59 10 02

## 55 - Meuse - Bar-le-Duc

Dans la Meuse, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) à [cidff55@orange.fr](mailto:cidff55@orange.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Meuse, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 03 29 77 37 08 ou 03 29 45 76 30

Dans la Meuse, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Bar-le-Duc, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

* 56 - Morbihan - Vannes

Dans le Morbihan, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12H30 (Accueil téléphonique et prise de RDV téléphoniques) au 02 97 63 52 36 ou à [contact@cidff-morbihan.fr](mailto:contact@cidff-morbihan.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Le planning 56 continue de répondre aux demandes par mail et propose de rappeler les personnes si elles ont besoin d'une écoute ou/et si elles sont dans une situation compliquée : planningfamilial56@gmail.com

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Morbihan, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [infos.preoccupantes@morbihan.fr](mailto:infos.preoccupantes@morbihan.fr) ou 02 97 54 57 73

Dans le Morbihan, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Vannes, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Morbihan, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

Vannes 02 97 54 79 78

## 57 - Moselle - Metz

En Moselle, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- AIEM 57, disponible au 03 87 35 05 64. Horaires : 9H à 12H, du lundi au mercredi. Disponible au 06 08 50 43 79 ou 06 42 84 48 18. Horaires : 14H à 17H, les jeudi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h30/13h30-17h

du lundi au vendredi au 03 87 76 03 48 ou à [ciff-cidf-bhl57@orange.fr](mailto:ciff-cidf-bhl57@orange.fr) ou [contact@cidffmetz.fr](mailto:contact@cidffmetz.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Permanence téléphonique assurée de manière sûre les mardi de 14h à 16h30, mercredi de 13h -15h, vendredi de 12h-14h. Parfois en dehors également (renvoi sur le téléphone d'une écoutante) au 03 87 69 04 77 ou par mail au [mfpf57@wanadoo.fr](mailto:mfpf57@wanadoo.fr).

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Moselle, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [CDIP57@moselle.fr](mailto:CDIP57@moselle.fr) ou 0 800 05 67 89

En Moselle, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Metz, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Moselle, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

METZ Secteur Police 03 87 16 60 29

THIONVILLE Secteur Police 03 82 53 39 80

FORBACH Secteur Police 03 87 84 41 00

UCKANGE/FAMECK Secteur Gendarmerie 06 27 36 36 05

## 58 - Nièvre - Nevers

Dans la Nièvre, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 8h30-12h15/13h30-16h45 (lundi au vendredi) au 03 45 52 31 14 ou à [cidff58@gmail.com](mailto:cidff58@gmail.com)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Nièvre, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip58@cg58.fr](mailto:crip58@cg58.fr) ou 03 86 60 69 00, ou 03 86 60 58 80

Dans la Nièvre, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Nevers, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 59 - Nord - Lille

Dans le Nord, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

* L’échappée : 06 30 89 27 33 ; mail : info@echappe-lille.fr

- SOLFA 59 de 9h à 17h du lundi au vendredi

Pour Lille: 06 58 23 65 79 / 03 20 57 94 27

Pour le Pas-de-Calais et Hénin-Beaumont: 03 21 70 82 75 / 07 83 82 29 05

Pour Coudekerque: 03 28 26 46 75 / 07 69 11 64 22

Pour Douai: 07 66 12 09 20

Pour Hazebrouck: 03 28 44 43 77

- VOIX DE NANAS Roubaix, Téléphone : 03 20 73 54 34 -

- HAVRE 59 disponible au 06 69 63 21 54 de 9h à 17h du lundi au vendredi

- Association Louise Michel 59, disponible à l’adresse mail asslouisemichel@free.fr pour un suivi des femmes et des enfants hébérgé.e.s uniquement

* Rencontre Internationale des Femmes Noires N-PDC. Permanences à la MDA de Roubaix : Mardi de 14h à 17h30 au 06 87 71 67 64. Mail : rifen59@yahoo.fr . 17 allée des Saltimbanques, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Ressources supplémentaires, pour le Valenciennois

AIDE AUX VICTIMES, [aideauxvictimes@valenciennois.fr](mailto:aideauxvictimes@valenciennois.fr), Téléphone: 03 27 20 26 26

AJAR, 19 place du Hainaut 59300 Valenciennes, Téléphone: 03 27 47 55 60

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : CIDFF Lille, Téléphone: 03 20 70 22 18 / E-mail: [cidfflillemetropole@gmail.com](mailto:cidfflillemetropole@gmail.com)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) :

Lille : 06 14 96 42 90 du Lundi au Vendredi après-midi

Maubeuge : 07 82 94 84 59 Mardi - Mercredi - Vendredi après-midi

Fourmies : 06 19 82 11 05 Mardi - Mercredi - Vendredi après-midi

Cambrai : 03 27 70 70 59 Lundi - Mercredi - Jeudi après-midi

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Nord, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr>

Dans le Nord, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Lille, 13 avenue du Peuple Belge, BP.729 59034 Lille , Téléphone: 03 20 78 33 33, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Nord , voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

MAUBEUGE Secteur Police 03 27 69 29 54

CAMBRAI Secteur Gendarmerie 03 27 81 80 84

AVESNES S/ HELPES Secteur Gendarmerie 06 77 82 91 67

DOUAI Secteur Gendarmerie 06 01 43 27 34

TOURCOING Secteur Police 03 20 69 27 48

ROUBAIX Secteur Police 03.20.81.35.06

LILLE Secteur Police 03.62.59.82.66 - les mardi et jeudi

## 60 - Oise - Beauvais

Dans l’Oise, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 03 44 15 74 12 ou à [cidf.oise@orange.fr](mailto:cidf.oise@orange.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Oise, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip@cg60.fr](mailto:crip@cg60.fr) ou 03 44 06 60 20

Dans l’Oise, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Beauvais, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Oise, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

BEAUVAIS Secteur Police 03.44.89.80.00

COMPIEGNE Secteur Police 03 44 36 37 12

CREIL Secteur Police 03 44 61 17 77

PONT ST MAXENCE/CREPY EN VALOIS secteur Gendarmerie 06 30 29 56 56

## 61 - Orne - Alençon

Dans l’Orne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 06.82.23.15.44 et par mail au [planning61@hotmail.fr](mailto:planning61@hotmail.fr)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Orne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip@cg61.fr](mailto:crip@cg61.fr) ou 02 33 81 63 06

Dans l’Orne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Alençon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Orne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

L'AIGLE/MORTAGNE EN PERCHE Secteur Gendarmerie 02 33 85 24 20

Secteur Gendarmerie 02 33 64 56 51

## 62 - Pas-de-Calais - Arras

Dans le Pas-de-calais, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au 03 21 23 27 53 et mail : [cidffarras@orange.fr](mailto:cidffarras@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou tous les après-midi de 14h - 18h, permanence téléphonique au 03.21.28.43.25

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Pas-de-calais, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [informationspreoccupantes@cg62.fr](mailto:informationspreoccupantes@cg62.fr) ou 03 21 21 89 89

Dans le Pas-de-calais, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Arras, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Pas-de-calais, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

ARRAS Secteur Police 03 21 24 50 17

BETHUNE Secteur Police 03 21 64 63 63

BOULOGNE S/MER Secteur Police 03 21 99 48 77

BOULOGNE S/ MER Secteur Gendarmerie 06 20 13 16 43

ST POL SUR TERNOISE Secteur Gendarmerie 06 77 96 18 19

## 63 - Puy-de-dôme - Clermont-Ferrand

Dans le Puy-de-dôme, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 04 73 25 63 95 de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Contact par mail : [cidff63-direction@orange.fr](mailto:cidff63-direction@orange.fr)

- Association Victimes Ecoute Conseils (AVEC 63) - 18, rue de Lagarlaye 63000 CLERMONT-FERRAND

Tel : 04.73.90.12.24 - Fax : 04.73.92.13.09 - E-mail: [avec63@orange.fr](mailto:avec63@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou 07 81 62 65 26 pour le planning familial du 63 avec un accueil téléphonique du mardi au vendredi de 9h00 à 17h30, [glplanning@gmail.com](mailto:glplanning@gmail.com)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Puy-de-dôme, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s de Clermont Ferrand au 04 73 42 20 50 ou [CRIP63@cg63.fr](mailto:CRIP63@cg63.fr)

Dans le Puy-de-dôme, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Clermont-ferrand, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Puy-de-dôme, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

Clermont-Ferrand (Police et Gendamerie) : 07 60 56 12 24

Autres brigades de gendarmerie

Riom : 04 73 38 42 68

Issoire : 04 73 89 13 54

Thiers : 04 73 80 82 12

Ambert : 04 73 82 78 73

La Bourboule : 04 73 81 33 62

Ressources supplémentaires

Consultation d’aide aux victimes CHU de Clermont Ferrand - CMP du Pr. Llorca

58, rue Montalembert 63000 Clermont Ferrand - Tél: 04 73 75 21 25

Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) de la communauté de communes Ambert Livradois Forez

Contact : Emilie FAYE, responsable du service solidarité

04 73 82 07 60 – [emilie.faye@ambertlivradoisforez.fr](mailto:emilie.faye@ambertlivradoisforez.fr)

CIAS - mairie d’accueil - boulevard Henri IV - 63600 Ambert

Le CIAS intervient dans le logement « victimes de violences conjugales » : Ce dispositif permet de mettre en sécurité toutes personnes victimes de violences conjugales et de loger en urgence durant 4 jours ouvrés la victime ainsi que ses enfants. Il vise à mieux accompagner les victimes depuis leur départ du domicile, jusqu’à leur relogement. Avec l’accord de la victime, le CIAS peut notamment informer les services sociaux et procéder à une demande de logement pérenne auprès du [Service Intégré d’Accueil et d’Orientation](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/le-service-integre-d-accueil-et-d-orientation-siao-a3072.html).

Suite aux travaux du Grenelle sur les violences faites aux femmes, le Puy de Dôme a signé pour la première fois dans le département, une convention pour le transport des victimes de violences conjugales par 20 compagnies de taxi.

Ces conventions vont permettre d’apporter une réponse aux problèmes de mobilité que peuvent rencontrer les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants sur les territoires éloignés de Clermont-Ferrand .

Ce besoin, identifié par les Réseaux de Protection des Femmes victimes de violence (REPROF) du département, couvrira tous les déplacements concourant à la protection des victimes – femmes ou hommes – de violences conjugales, et en l’absence avérée de solution personnelle de transport :

• Transfert vers un lieu d’hébergement d’urgence (dans le strict respect des règles et procédures existant en matière d’orientation et d’accueil des publics- via appel 115 -) ;

• Consultation à l’unité de victimologie, située à Clermont-Ferrand pour tout le département ;

• Réponse à une convocation dans le cadre d’une procédure où la victime doit pouvoir faire valoir ses droits, dont remise du téléphone dans le cadre du dispositif de Télé protection Grave Danger.

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/signature-par-20-compagnies-de-taxi-d-une-a7974.html>

## 64 - Pyrénées-atlantiques - Pau

Dans les Pyrénées-atlantiques, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Du côté des femmes 64, disponible au 05 59 06 87 70, de 10h à 17h, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :9h-12h30/13h30-17h

(lundi au vendredi) au 06 37 95 78 22 et par mail au [cidffpyreneesatlantiques@gmail.com](mailto:cidffpyreneesatlantiques@gmail.com)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi à Vendredi 9h-17h permanence téléphonique au 05 59 27 88 43 et par mail au planningfamilial64@gmail.com

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Pyrénées-atlantiques, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>.

Dans les Pyrénées-atlantiques, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Pau, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Pyrénées-atlantiques, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

PAU Secteur Police 05 59 98 22 64 / 06 99 29 41 64

PAU Secteur Gendarmerie 05 59 82 40 56

## 65 - Hautes-Pyrénées - Tarbes

Dans les Hautes-Pyrénées, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 8h30-12h30/13h30-17h30, (lundi au vendredi) au 05 62 93 27 70 et par mail au [cidff65@orange.fr](mailto:cidff65@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi au vendredi 10h - 17 permanence téléphonique au 06 26 43 29 95

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Hautes-Pyrénées, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 08 00 11 90 65

Dans les Hautes-Pyrénées, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Tarbes, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 66 - Pyrénées-orientales - Perpignan

Dans les Pyrénées-orientales, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : permanence téléphonique de 9h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) au 04 68 51 16 37 et par mail au [cidff66@orange.fr](mailto:cidff66@orange.fr)

L’équipe d’APEX assure seses permanences téléphoniques et entretiens téléphoniques de l’accueil de jour l’Escale, pendant les heures d’ouvertures habituelles : lundi et vendredi de 14 h à 17 h et mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h. Vous pouvez aussi laisser un message au 04 68 63 50 24 ou à [apex.adivad@orange.fr](mailto:apex.adivad@orange.fr) et nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Vous pouvez aussi laisser un message au 04 68 63 50 24 ou à apex.adivad@orange.fr et nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Pyrénées-orientales, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur [https://www.allo119.gouv.fr](https://www.allo119.gouv.fr/).

Dans les Pyrénées-orientales, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Perpignan, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Pyrénées-orientales, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

PERPIGNAN Secteur Police 04 68 35 71 23

PYRENEES ORIENTALES Secteur Gendarmerie 04 68 66 44 31 / 06 19 86 56 71

## 67 - Bas-rhin - Strasbourg

Dans le Bas-rhin, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOS femmes solidarité 67, disponible au 03 88 24 06 06, de 9h à 12h, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :

Par téléphone pour les permanences juridiques : 07 67 96 89 22 de 10 h à 15-et 11 h (les

matins du lundi au jeudi) et 06 47 98 47 45 15 h - 16 h (le mardi et vendredi) et par mail au [strasbourg@cidff67.fr](mailto:strasbourg@cidff67.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Du lundi au Samedi 9h à 12h,

lundi de 14h-17h, le mardi de 16h30-19h60, mercredi de 14h à 19h, jeudi de 12h à14h30 et de 16h30-19h, le vendredi de 16h30 à 19h.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Bas-rhin, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 03 69 06 70 70

Dans le Bas-rhin, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Strasbourg, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Bas-rhin, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

STRASBOURG Secteur Police 03 90 23 16 79

STRASBOURG Secteur Gendarmerie 03 88 37 52 16

## 68 - Haut-Rhin - Colmar

Dans le Haut-rhin, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Solidarités femmes 68, disponible au 03 89 70 02 21, de 9h à 12h et de 14h à 17h30, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :Accueil des femmes victimes

violences : 10h à 16h (tous les jours) -16h30 (vendredi) par téléphone 06 48 55 68 99. Pour autres demandes tous tous les jours de 9h à 17h par mail au [contact@cidff68.fr](mailto:contact@cidff68.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : lundi et jeudi de 14h à 19h30

Mardi matin, jeudi matin et vendredi matin, permanence téléphonique au 03 89 42 42 12 et par mail au [planningfamilial68@wanadoo.fr](mailto:planningfamilial68@wanadoo.fr)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Haut-rhin, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 03 89 30 66 66

Dans le Haut-rhin, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Colmar, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Haut-rhin, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

MULHOUSE/COLMAR Secteur Police 03 89 56 88 81

## 69 - Rhône - Lyon

Dans le Rhône, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- VIFFIL 69, disponible au 04 78 85 76 47, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi (sauf jeudi après-midi).

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : Horaires de contact pour joindre le CIDFF du Rhône de 10h-13h (lundi au vendredi) au 04 78 39 32 25 et par mail au [lyon.contact@cidffrhone.fr](mailto:lyon.contact@cidffrhone.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 9h à 12/ 14h-16h, permanence téléphonique au 04 78 89 50 61 et par mail au [contact@planningfamilial69.fr](mailto:contact@planningfamilial69.fr)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Rhône, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [enfance-endanger@rhone.fr](mailto:enfance-endanger@rhone.fr) ou 04 72 61 72 62

Dans le Rhône, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Lyon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Rhône, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

LYON 1er, 2eme, 4eme Secteur Police 04 72 07 38 31

LYON 7eme et 8 eme Secteur Police 04 72 07 38 31

LYON Secteur Police 04 72 07 38 31

RILLIEUX-la-PAPE Secteur Police 04 72 88 78 52

VAULX-EN-VELIN Secteur Police 04 78 80 96 79

VENISSIEUX Secteur Police 04 72 50 04 76

VILLEFRANCE/BELLEVILLE/NEUVILLE Secteur Mixte (Police + Gendarmerie) 06 78 21 78 92

## 70 - Haute-saône - Vesoul

En Haute-saône, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h/14h-17h (lundi et jeudi) 9h-12h (mardi, mercredi,vendredi) au 03 84 76 32 38. Par mail : [cidff70-secretariat@laposte.net](mailto:cidff70-secretariat@laposte.net)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Haute-saône, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 03 84 95 72 74

En Haute-saône, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Vesoul, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Haute-saône, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

VESOUL Secteur Police-Gendarmerie 03 84 95 79 13/06 88 05 33 98

## 71 - Saône-et-Loire - Mâcon

En Saône et loire, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :9h-12h/13h-17h (lundi au vendredi) au 03 85 32 42 01 et par mail au [cidff71@orange.fr](mailto:cidff71@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Permanences téléphoniques maintenues au 03.85.93.01.84 et par mail au [planningfamilial71@orange.fr](mailto:planningfamilial71@orange.fr)

* L'Ecluse PEP71. Téléphone : 03.85.41.42.42 ou 3919. Mail : [aj.ecluse@pep71.org](mailto:aj.ecluse@pep71.org). 18 rue colonel Denfert 71100 CHALON SUR SAONE

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Saône et loire, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 03 85 400 600

En Saône et loire, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Mâcon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Saône et loire, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

Chalon-sur-Saone Secteur Police 06 65 62 21 91

## 72 - Sarthe - Le Mans

Dans la Sarthe, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOS Femmes accueil 72, disponible au 02 43 78 12 75, de 10h à 16h, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h30 (lundi au

jeudi) au 02 43 54 10 37 ou par mail au [cidff72@orange.fr](mailto:cidff72@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : permanence téléphonique le lundi au 06.45.39.92.58, le mardi au 06.14.94.05.63, le mercredi au 06.63.86.74.90, le jeudi au 06.60.41.63.27 et le vendredi au 06.80.82.69.58. Contact par mail au planning@mfpf72.org.

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Sarthe, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : (fax) 02 43 81 78 95

Dans la Sarthe, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire du Mans, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Sarthe, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

LE MANS Secteur Police 02 43 52 55 35

ALLONNES/COULAINES Secteur Police 02 43 52 55 37

NORD SARTHE Secteur Gendarmerie 02 43 89 28 96

SUD SARTHE Secteur Gendarmerie 02 43 45 59 35

## 73 - Savoie - Chambéry

En Savoie, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Savoie de femmes, disponible au 04 79 85 53 68 et à [contact@savoiedefemme.fr](mailto:contact@savoiedefemme.fr) . Rappel après envoi d’un mail ou d’un message vocal.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : par mail sur le site internet au [http://www.cidff73.fr](http://www.cidff73.fr/). Permanences téléphoniques uniquement pour les FVV tous les matins (jours ouvrables) de 10 h à 13h au numéro: 04 78 39 32 25. et par mail au [lyon.contact@cidffrhone.fr](mailto:lyon.contact@cidffrhone.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Savoie, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 04 79 60 29 25

En Savoie, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Chambéry, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Savoie, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

Chambéry 06 75 63 41 68

## 74 - Haute-savoie - Annecy

En Haute-savoie, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- ESPACE FEMMES 74 - La Roche-sur-Foron, Disponible au 04.50.97.61.90, de 13H30 à 17H, du lundi au vendredi.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : par mail sur le site internet au <http://www.cidff74.fr/>

Permanences téléphoniques uniquement pour les FVV tous les matins (jours ouvrables) de 10 h à 13

heures au numéro : 04 78 39 32 25 et par mail au [lyon.contact@cidffrhone.fr](mailto:lyon.contact@cidffrhone.fr)

- Unité médico-judiciaire (UMJ) à l'hôpital d'Annecy avec 2 psycho-traumatologues et un médecin. 04.50.92.01.64

- UMJ au Centre hospitalier Alpes Léman à Contamine-sur-Arve, possibilité de consultation avec le docteur Revil (prise en charge au plan médico-légal)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou permanences téléphoniques maintenues au 07 66 29 89 17

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Haute-savoie, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [celluleenfanceendanger@cg74.fr](mailto:celluleenfanceendanger@cg74.fr) ou 04 50 33 20 33

En Haute-savoie, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Annecy, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Haute-savoie, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

BONNEVILLE/SCIONZIER Secteur Gendarmerie 0645832014

## 76 - Seine-Maritime - Rouen

En Seine-maritime, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :

Permanence téléphonique de 9h-12h30/13h30-17h (lundi au vendredi) au 02 35 63 99 99 et par mail au [cidff76.accueil@gmail.com](mailto:cidff76.accueil@gmail.com)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Permanences téléphoniques maintenues au 02.35.73.28.23 et par mail au planningfamilial76@wanadoo.fr

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Seine-maritime, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 02 35 03 51 15

En Seine-maritime, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Rouen, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Seine-maritime, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

DIEPPE Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 02 35 50 30 40

ELBEUF Secteur Police 02 35 37 35 73

FECAMP Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 02 35 28 35 29

BOLBEC Secteur mixte (Police + Gendarmerie)02 32 84 22 24

LE HAVRE Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 02 32 74 38 98

ROUEN Secteur Police 02 32 81 43 17

MONTVILLE Secteur Gendarmerie 02 35 37 35 39

## 79 - Deux-sèvres - Niort

Dans les Deux-sèvres, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : par mail au [cidff79@orange.fr](mailto:cidff79@orange.fr), par téléphone de 09h30-12h30/13h30-16h30 (lundi au vendredi) au 05 49 17 39 61

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi au Dimanche Horaires continus au 05 49 26 95 08 ou au 06 40 29 19 23

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Deux-sèvres, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 05 49 06 63 22

Dans les Deux-sèvres, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Niort, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Deux-sèvres, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

NIORT Secteur Police 05 49 28 71 31

BRESSUIRE Secteur Gendarmerie 05 49 80 49 41

## 80 - Somme - Amiens

* Dans la Somme, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :par mail au [CIDFFcidf80@wanadoo.fr](mailto:CIDFFcidf80@wanadoo.fr)

Amiens : accueil téléphonique 8 h 30-12 h 30/13 h 30- 16 h (du lun au ven)

Abbeville : accueil téléphonique 8 h30- 12 h 30/13 h 30- 16 h (lun, mar, jeu et ven)

* Collectif Les Bavardes à Amiens : [contact@lesbavardes.org](mailto:contact@lesbavardes.org)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Somme, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos Àpréoccupantes pour les mineur.e.s : [Espace.droitsenfant@somme.fr](mailto:Espace.droitsenfant@somme.fr) ou 03 22 97 22 97

Dans la Somme, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Amiens, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Somme, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

AMIENS Secteur Police 03 22 71 53 27

MONTDIDIER Secteur Gendarmerie 03 22 37 53 17

ABBEVILLE Secteur Gendarmerie 06 03 86 59 90

ABBEVILLE Secteur Police 03 22 25 28 34

PERONNE Secteur Gendarmerie 06 17 62 50 28

Dans la Somme l'association Agena , est un lieu d'accueil et de soutien pour les femmes victimes des violences.

<http://agena.org/?page_id=14>

## 81 - Tarn - Albi

Dans le Tarn, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Paroles de femmes 81 (Gaillac) disponible au 0951873170, de 10h à 19h le lundi, de 10h à 17h30 les mardi et jeudi, et de 9h à 17h le vendredi

- Du côté des femmes 81 (Albi), 05 63 49 88 00 24h/24 7j/7

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :

de 9-12h/14h-17h (lundi au vendredi) au 07 82 89 31 66 et par mail au [CIDFF.TARN@wanadoo.fr](mailto:CIDFF.TARN@wanadoo.fr) ou [cidffcastres@wanadoo.fr](mailto:cidffcastres@wanadoo.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h -17h, permanence téléphonique au 06 51 60 54 49

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Tarn, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

Dans le Tarn, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Albi, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

## 82 - Tarn-et-Garonne - Montauban

Dans le Tarn-et-garonne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :permanence téléphonique de 9h-12h (lundi et mercredi) au 05 63 66 11 61 et par mail au [cidff82@cidff82.com](mailto:cidff82@cidff82.com)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : de 9h-17h30, permanence téléphonique au 05 63 66 01 32

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Tarn-et-garonne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 00 82 82

Dans le Tarn-et-garonne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Montauban, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Tarn-et-garonne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

MONTAUBAN 06 81 82 00 00

CASTEL-SARRAZIN 06 81 82 00 0

## 83 - Var - Toulon

Dans le Var, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 8h-12h/14h-17h (lundi au vendredi) accueil téléphonique au 04 94 65 82 84. Courriel : [directioncidff.var@orange.fr](mailto:directioncidff.var@orange.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi au vendredi de 9h à 17h, permanence téléphonique au 04 22 14 54 25

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Var, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [sip83@var.fr](mailto:sip83@var.fr) ou 0 800 10 10 83

Dans la Var, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Toulon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Var, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

TOULON Secteur Police 04 98 03 54 15

GASSIN/ST TROPEZ Secteur Gendarmerie 06 19 13 60 85

BRIGNOLES Secteur Gendarmerie 06 21 22 09 30

## 84 - Vaucluse - Avignon

Dans le Vaucluse, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Rheso 84, disponible au 04 90 60 36 84, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 9h-12h/14h-17h (lundi au

vendredi) au 04 90 86 41 00 ou par mail au [accueil@cidff84.org](mailto:accueil@cidff84.org)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi, Mardi, Mercredi et vendredi de 14h -17h, permanence téléphonique au 04 90 87 43 69

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Vaucluse, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [aled@vaucluse.fr](mailto:aled@vaucluse.fr) ou 0 800 084 001

Dans le Vaucluse, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Avignon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Vaucluse, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

AVIGNON Secteur Gendarmerie 04 90 80 51 03

## 85 - Vendée - La Roche-sur-Yon

En Vendée, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOS FEMMES VENDÉE disponible au 02 51 47 77 59, 24/24, 7j/7

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : de 8h30-12h30/13h30-

17h30 (lundi, mardi et jeudi), accueil téléphonique au 02 51 08 84 84 et par mail au [accueil@cidff85.fr](mailto:accueil@cidff85.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : lundi au vendredi 9h à 18h permanence téléphonique au 06.70.49.60.87 ou au 02.51.07.57.84 et par mail au [planning.familial85@gmail.com](mailto:planning.familial85@gmail.com)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Vendée, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip85@vendee.fr](mailto:crip85@vendee.fr) ou 02 28 85 88 85

En Vendée, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de La roche-sur-yon, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En vendée, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

LA ROCHE-SUR-YON Secteur Police 02 51 47 48 64

## 86 - Vienne - Grand Poitiers

Dans la Vienne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : par téléphone de 9h-12h30 (lundi mardi mercredi vendredi)

Antenne de Poitiers, 05 49 88 04 41 et [cidff86@cidff86.fr](mailto:cidff86@cidff86.fr)

Antenne de Châtellerault, 05 49 93 57 67 et [cidf.chatellerault@cidf86.fr](mailto:cidf.chatellerault@cidf86.fr)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou 06 40 21 09 26

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Vienne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [signalementenfance@departement86.fr](mailto:signalementenfance@departement86.fr) ou 05 49 45 93 61

Dans la Vienne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Grand Poitiers, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Vienne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

POITIERS Secteur Police 05 49 60 61 55

POITIERS Secteur Gendarmerie 06.71.53.53.67/05.49.00.57.94

CHATELLERAULT Secteur Police 05 49 20 05 49

## 87 - Haute-Vienne - Limoges

Dans la Haute-vienne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au 05.55.33.86.00 et par mail au [cidff87@cidff-limousin.org](mailto:cidff87@cidff-limousin.org)

- le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou : Lundi au vendredi 9h -17h, permanence téléphonique au 06 44 96 43 86

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans la Haute-vienne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [contact.celluleprotectionenfance@hautevienne.fr](mailto:contact.celluleprotectionenfance@hautevienne.fr) ou au 05 44 00 11 84

Dans la Haute-vienne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Limoges, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans la Haute-vienne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

LIMOGES - Hôtel de police - Téléphone : 05 55 14 30 00

## 88 - Vosges - Epinal

Dans les Vosges, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles qui reste joignable par téléphone au 03.29.35.49.15. Vous pouvez aussi joindre la ligne éphémère mise à disposition des victimes de violences au 07.74.92.17.29.

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Vosges, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

Dans les Vosges, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Épinal, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans les Vosges, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

EPINAL Secteur Police 03 29 69 17 17

EPINAL Secteur Gendarmerie 03 29 29 88 88

## 89 - Yonne - Auxerre

Dans l’Yonne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, de 8 h 30- 12 h /14 h - 17 h (lundi au vendredi), permanence téléphonique au 06 77 96 51 82 ou 07 86 18 76 62 et par mail au [accueil@cidff89.fr](mailto:accueil@cidff89.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans l’Yonne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip89@cg89.fr](mailto:crip89@cg89.fr) ou 03 86 72 84 60

Dans l’Yonne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire d’Auxerre, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans l’Yonne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

SENS Secteur Police 03 86 65 80 40

AUXERRE Secteur Gendarmerie 06 86 68 03 49

## 90 - Territoire de Belfort - Belfort

Sur le Territoire de Belfort, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- SOLIDARITÉ FEMMES 90, disponibles au 07 67 22 87 06 et [solidarite-femmes@wanadoo.fr](mailto:solidarite-femmes@wanadoo.fr) de 9H à 12H du lundi au vendredi

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :9 h - 12 h /13 h 30- 17 h et le mecredi 9 h - 12 h : 06 02 04 33 92 pour le juridique /03 84 28 00 24 et par mail au [cidf-belfort@orange.fr](mailto:cidf-belfort@orange.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Sur le Territoire de Belfort, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [CelluleEnfance@territoiredebelfort.fr](mailto:CelluleEnfance@territoiredebelfort.fr), au 03 84 90 95 35 ou 03 84 90 95 34

Sur le Territoire de Belfort, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Belfort, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

Dans le Territoire de Belfort, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

BELFORT Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 03 84 58 50 39

## 971 - Guadeloupe - Basse Terre

En Guadeloupe, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- Solidarité Femmes 97 disponible au 06 90 91 52 18, Horaires de 9H à 10H du lundi au vendredi

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 06 90 20 34 36 et [cidf.gpe@wanadoo.fr](mailto:cidf.gpe@wanadoo.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h, horaires de métropole)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Guadeloupe, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

En Guadeloupe, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Basse Terre, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Guadeloupe, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

POINTE A PITRE Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 0590 68 90 90

BASSE TERRE Nord Secteur gendarmerie 0690 76 87 97

BASSE TERRE Sud Secteur mixte (Police + Gendarmerie) 06 90 53 56 40

Ile de SAINT-MARTIN Secteur Gendarmerie 05.90.52.33.89

Secteurs BOUILLANTE, VIEUX-HABITANTS, TROIS-RIVIERES, CAPESTERRE-BELLE-EAU, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, MORNE-A-L'EAU, SAINTE ANNE, MOULE, SAINT FRANCOIS 05 90 60 80 46 : 06 90 99 21 00

## 972 - Martinique - Fort de France

En Martinique, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- ALEFPA 97 disponible au 05 97 71 18 87, Horaires de 7H30 à 18H du lundi au vendredi

UNION DES FEMMES 97 disponible au 05 96 71 26 26, Horaires de 8H à 18H du lundi au vendredi

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h, horaires de métropole)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Martinique, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/>

En Martinique, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Fort de France, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Martinique, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

FORT DE FRANCE Secteur Police 05 96 59 40 70

MARTINIQUE Nord Secteur Gendarmerie 05 96 59 90 21

MARTINIQUE Sud Secteur Gendarmerie 05 96 59 90 22

## 973 - Guyane - Cayenne

En Guyane, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

* Centre Communal d’Action Sociale de Saint-Laurent du Maroni. Tel pour les victimes de violences conjugales : 0694 95 34 03 973.
* L’Arbre Fromager. Permanences à distance du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au 06.94.28.64.44 ou 06.94.26.62.91
* Association Guyanaise d’Aide aux victimes, femmes et familles. Permanences du lundi au vendredi de 9h à 18h, et le samedi de 9h à 12h au 06.94.96.76.14 (téléphone et whatsapp). Mail : contact@agav973.FR

En Guyane, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 05 94 39 04 00

En Guyane, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Cayenne, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

En Guyane, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

MATOURI Secteur Gendarmerie 06 94 20 03 61

KOUROU Secteur Gendarmerie 05 94 32 00 03

MACOURIA Secteur Gendarmerie 05 94 38 88 68

## 974 - La Réunion - Saint Denis

* Dispositifs locaux d'accompagnement des victimes de violences à la Réunion :
* Le 115 opérationnel 24h/24 pour une mise à l'abri (les coordinatrices du SIAO, gestionnaire du 115, sont joignables de 8h à 16h par téléphone ou par mail).
* Le nombre d’intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie est doublé (contact possible à distance) à la Réunion
* Depuis le 29 mars, une nouvelle structure appartenant à la CAF, d'une capacité de 30 places, accueille pendant le confinement, des femmes victimes et leurs enfants sur orientation du SIAO (115).
* Le téléphone grave danger reste opérationnel
* Les associations d'écoute et d'accompagnement (7 lieux d'écoute, 2 accueils de jour et planning familial) assurent leur activité.
* AFECT : 0692 61 76 59 - afecttt3@orange.fr
* AMAFAR (accueil de jour et lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation LAEO) : 0262 30 53 30 de 9h à 16h - direction@amafar-epe.re
* ARIV : 0692 61 08 88 - antenne.victimo.run@gmail.com
* CEVIF : 0692 14 58 45 - cevif@orange.fr
* Femmes des Hauts Femmes d'Outre mer (accueil de jour) : 0692 01 20 86 - 0692 06 53 53 - fhom.adh@gmail.com
* Femmes Solid'Air ! : 0692 23 32 23 - 0692 36 53 91 - 0692 26 53 52 - femmes-solid.air@orange.fr
* Planning familial 974 : 0692 47 08 70 - 0693 13 51 37 - 0692 77 46 15 - dir.planningfamilial@gmail.com
* Réseau VIF : 0262 96 04 24 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h) - contact@reseauvif.com
* UFR : 0262 45 57 07 - [ufr@live.fr](mailto:ufr@live.fr)  
    
   La collaboration avec les pharmaciens durant la crise sanitaire est opérationnelle à La Réunion depuis le 3 avril, grâce à la contribution de l’ordre des pharmaciens (800 pharmaciens dans le département)
* Du 16 avril au 10 mai, de 9h à 12h30, 7 associations assurent chaque jour des permanences dans les points d'accueil et d'accompagnement éphémères des victimes de violences conjugales, dans les centres commerciaux Jumbo et Score. Les écrans digitaux d'accueil diffusent des messages informant les victimes ou témoins de violences conjugales de la présence des associations.
* L'association Réseau VIF intervient en appui des professionnels du Centre Hospitalier de l’Ouest dans la gestion des dossiers de violences intrafamiliales

À La Réunion, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) ou au 06 92 77 46 12 ou au 06 93 13 51 37 ou au 06 92 47 08 70

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

À La Réunion, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 22 55 55 ou 02 62 90 39 70 ou 02 62 90 33 95

À La Réunion, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Saint Denis, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

À La Réunion voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

Secteur NORD : 02 62 90 75 73 et 02 62 90 74 74

Secteur EST : 02 62 58 59 17 et 06 92 88 33 60

Secteur SUD: 02 62 27 00 08 et 06 92 64 68 83

Secteur OUEST: 0262 45 45 45 et 06 92 64 68 11

## 976 - Mayotte - Mamoudzou

À Mayotte, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h, horaires de métropole)

Des permanences téléphoniques sont tenues par des associations :

- Réseau Périnatal de Mayotte au 06 39 69 21 35 avec une intervenante sociale

- Maison des adolescents Miezo Maore au 06 39 21 36 32 avec une infirmière

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

À Mayotte, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 02 69 64 37 77

À Mayotte , pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Madmodzou, ou celui duquel vous dépendez du fait de votre lieu de résidence.

À Mayotte, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

MAMOUDZOU Secteur Police 02 69 62 84 98

SADA Secteur Gendarmerie 02 69 62 19 22

MZOUAZIA Secteur Gendarmerie 02 69 60 00 48

PAMANDZI Secteur Gendarmerie 02 69 60 91 38

### 75 - Paris - Paris

A Paris, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

- ELLE’S IMAGINE’NT 75, contact : 0661894790 / accueil@ellesimaginent.fr, Horaires : de 14H à 17H le mardi, de 12H à 15H le jeudi.

- HAFB ESPACE SOLIDARITE 75, contact : 0143481866 / contact@hafb-asso.com, Rappel après l’envoi d’un email ou d’un message vocal

- LIBRE TERRE DES FEMMES 75, contact : 0626669570 / ltdf@orange.fr, Horaires : de 10H à 12H, du lundi au vendredi.

- CIDFF de Paris : permanences juridiques, « violences conjugales » et TGD maintenues par téléphone au 01 83 64 72 01

- Maison des Femmes de Paris (75) : joignable au 01 43 43 41 13 et par email sur [mdfparis.actionviolences@gmail.com](mailto:mdfparis.actionviolences@gmail.com) du lundi au vendredi de 9h30 à 18h.

- L’association le FIT : l’équipe reste à disposition par téléphone au 01 71 29 50 02 du lundi au vendredi de 10h à 18h + de 18h à 20h en cas d’urgence. L’éducatrice, l’animatrice, la conseillère conjugale et familiale et la psychologue assurent des entretiens individuels et ont mis en place des ateliers collectifs à distance : [lao@associationfit.org](mailto:lao@associationfit.org)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

A Paris, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip75@paris.fr](mailto:crip75@paris.fr) ou 01 53 46 86 81

A Paris, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Paris

A Paris, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

PARIS 20 Secteur Police 01 44 62 48 08

PARIS 19 Secteur Police 01 55 56 58 22

PARIS 18 Secteur Police 01 49 25 48 44

PARIS 15 Secteur Police 01 53 68 41 48

PARIS 14 Secteur Police 01.53.74.11.25

PARIS 13 Secteur Police 01.83.94.55.31

PARIS 11 Secteur Police 01 53 36 25 07

A Paris, pour solliciter les conseils bénévoles d’un-e avocat-e du Barreau de Paris, les justiciables peuvent remplir directement [ce formulaire en ligne](https://docs.google.com/forms/d/15hjIY5lNv3OvBCYwZEoKL1B3egmHBoR8q6LSdfxlfhs/viewform?edit_requested=true).

L’Ordre des Avocats de Paris a mis par ailleurs à disposition une permanence téléphonique entièrement gratuite dédiée aux victimes de violences conjugales : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h joignable au 01 44 32 49 01. Retrouvez tous ces dispositifs mis en place pendant cette période [ici](http://www.avocats.paris/actualites-evenements/confinement-et-consultations-gratuites-le-barreau-de-paris-est-vos-cotes).

Juris Secours : joignable pour sa permanence « Point Écoute Femmes » au 01 49 51 27 88 ou 01 48 30 81 39 pour une écoute et une aide juridique, administrative et sociale aux femmes et aux jeunes filles en difficulté en Île-de-France.

#### 

Retrouvez tous les dispositifs disponibles à Paris sur le site du centre Hubertine Auclert : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/ressources_violences_faites_aux_femmes.pdf) pour les femmes victimes de violences.

▶️ Psychotrauma - Lieux de consultations et de prise en charge à Paris

Centre du Psychotrauma de l’Institut de Victimologie

131 rue de saussure 75017 Paris

01 43 80 44 40

FNATH Paris, Cellule "Souffrance et Travail"

le mardi de 9h-18h, le mercredi 14h-18h, le jeudi 9h-18h

01 47 00 17 57

4 avenue Richerand, 75010 Paris

Hôpital Tenon Paris, Consultation Pour Les Victimes de Psychotraumatisme, Dr Abgrall

Barbry, Dr Benzakaou, Dr Dzierzynski, Dr Lemarié

01 56 01 71 82, Fax 01 56 01 75 62

4 Rue de La Chine, Métro Gambetta, Pelleport, 75020 Paris

Hôtel Dieu Paris, Consultations Pour Victimes de Psychotraumatisme, Dr Dantchev, Dr Bernard

01 42 34 84 35

1 Place du Parvis Notre Dame, Métro St Michel, 75004 Paris

Enfants et adolescents

Centre Médico-Psychologique Paris (service de pédo-psychiatrie, Dr Beauquier et service psychiatrie adulte, Dr Massé)

01 45 65 61 21

23 Rue Tiphaine, Métro La Motte Picquet, Grenelle, 75015 Paris

Centre du Psychotrauma de l’Institut de Victimologie

131 rue de saussure 75017 Paris

01 43 80 44 40

Jeanne-Lise Thiennot

06 95 08 83 05

[info@mapsychotherapiealamer.fr](mailto:info@mapsychotherapiealamer.fr)

Psychothérapie individuelle et thérapie familiale

Praticienne EMDR DMS (therapie spécifique à la prise en charge des psycho trauma)

77 - Seine-et-Marne - Melun

En Seine-et-Marne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

Parole de femmes - Le Relais (77) : joignable au 01 64 89 76 40 pour Melun et Sénart et 01 60 96 95 94 pour Montereau, Nemours, Fontainebleau et Provins de 9h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

CIDFF 77 (assuré par le CIDFF 91) : permanences juridiques et secteur pro accessibles du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01 60 79 42 26.

Planning Familial 77 - Champagne sur seine

Permanence les mardis et vendredis de 9h à 12h jusqu’à fin juin au Centre commercial de Villiers-en-Bière

07 82 32 44 80

ou Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h) du lundi au samedi, de 9h à 20h

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Seine-et-Marne,, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 01 64 14 77 38

En Seine-et-Marne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Melun.

En Seine-et-Marne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

MOISSY CRAMAYEL Secteur Police 01 64 13 50 41

PONTAULT COMBAUX Secteur Police 01 64 43 65 86 / 07 85 88 98 80

MEAUX Secteur Gendarmerie 01.64.34.96.23

Juris Secours : joignable pour sa permanence « Point Écoute Femmes » au 01 49 51 27 88 ou 01 48 30 81 39 pour une écoute et une aide juridique, administrative et sociale aux femmes et aux jeunes filles en difficulté en Île-de-France.

▶️ Psychotrauma - Lieux de consultations et de prise en charge dans le 77

Centre Hospitalier Général de Lagny, Consultation de Psycho Traumatologie, Dr Paulmier

01 61 10 64 64, Fax : 01 64 30 74 99

31 avenue du Général Leclerc, 77400 Lagny sur Marne

78 - Yvelines - Versailles

Dans les Yvelines, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

L’étincelle : joignable au 06 10 40 74 07 du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.

CIDFF 78 : entretiens juridiques par téléphone et urgences au 01 30 74 21 01 le matin de 9h à 12h30.

Woman Safe (dans les Yvelines et pour toute la Région) : joignable au 01 39 10 85 35 ou sur [accueil@woman-safe.org](mailto:accueil@woman-safe.org)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)  
Adresse mail : mfpf78@gmail.com, possibilité de planifier des rendez-vous téléphoniques   
  
Association DIRE : permanences juridiques et psychologiques à distance du lundi au vendredi de 9H30 à 13H et de 14h à 17H30 au 01 30 44 19 87

Association France victimes 78 / SOS victimes 78 : permanences téléphoniques (juridiques et psychologiques) du lundi au vendredi de 9H30 à 12H 30 et de 14h à 17H30 au 01 30 21 51 89

Le Bureau d’aide aux victimes est joignable par mail : bav.versailles@gmail.com

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Yvelines,, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Versailles.

Dans les Yvelines,, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [ccip@yvelines.fr](mailto:ccip@yvelines.fr) ou 01 39 07 74 30

Dans les Yvelines, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

CONFLANS-SAINTE-HONORINE Secteur Police 01 34 90 48 11

LES MUREAUX Secteur Police 01.78.73.11.31

MANTES -LA-JOLIE Secteur Police 01 30 94 82 47

SARTROUVILLE Secteur Police 01 30 86 56 56

TRAPPES Secteur Police 01 30 50 72 00

PLAISIR Secteur Police 01 30 07 71 71

Juris Secours : joignable pour sa permanence « Point Écoute Femmes » au 01 49 51 27 88 ou 01 48 30 81 39 pour une écoute et une aide juridique, administrative et sociale aux femmes et aux jeunes filles en difficulté en Île-de-France.  
  
Permanences d'aide aux victimes présentes dans des centres commerciaux :

- le mardi de 13h à 17h : Aushopping Grand Plaisir (sortie côté pharmacie) avec l'association DIRE

- le mercredi de 13h à 15h : Carrefour de Chambourcy avec l'association Alternative

- le mardi de 13h à 17h : Carrefour de Sartrouville avec l'association Alternative

- le jeudi de 13h à 17h : Aushopping de Buchelay avec le CIDFF et le Planning familial des Yvelines

Dispositifs supplémentaires à retrouver sur le site du Centre Hubertine Auclert

* Le département des Yvelines (78): ensemble des [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/informations_importantes_assos.pdf) pour les femmes victimes de violences

91 - Essonne

En Essonne, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

Parole de femmes Le Relais (91) - FNSF : joignable au 01 64 89 76 40 9h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Léa (91) - FNSF : joignable au 06 50 179 179 de 9h à 18h du lundi au samedi.

CIDFF 91: permanences juridiques et secteur pro accessibles du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01 60 79 42 26.  
 Femmes Solidarité 91 : joignable au 01 70 58 93 37 le lundi et mercredi de 9h à 17h30 et le mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h30.

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Essonne, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Evry.

En Essonne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip@cd-essonne.fr](mailto:crip@cd-essonne.fr)

En Essonne, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

EVRY Secteur Police 01 60 76 70 40

EVRY Secteur Gendarmerie 01-60-46-46-88

Juris Secours : joignable pour sa permanence « Point Écoute Femmes » au 01 49 51 27 88 ou 01 48 30 81 39 pour une écoute et une aide juridique, administrative et sociale aux femmes et aux jeunes filles en difficulté en Île-de-France.

92 - Hauts-de-seine

Dans les Hauts-de-Seine, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

L'Escale et le Centre Flora Tristan (92) - FNSF : joignable au 01 47 91 48 44 du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

CIDFF 92 Nord : les juristes répondent aux questions par mail à [cidff92nord@gmail.com](mailto:cidff92nord@gmail.com) . Pour les urgences (violences conjugales), la permanence téléphonique se fait au 06 23 88 80 74.  
CIDFF 92 Sud : les entretiens téléphoniques sont assurés au 07 68 41 45 15 et sur [cidffclamart92@free.fr](mailto:cidffclamart92@free.fr)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans les Hauts-de-Seine, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Nanterre.

Dans les Hauts-de-Seine, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 800 00 92 92

Dans les Hauts-de-Seine, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

ANTONY Secteur Police 01 55 59 06 60

ASNIERES-SUR-SEINE Secteur Police 01 41 11 83 43

BOULOGNE-BILLANCOURT Secteur Police 01 41 31 64 00

CHATENAY-MALABRY Secteur Police 01 40 91 25 00

GENNEVILLIERS Secteur Police 01 40 85 59 05

NANTERRE Secteur Police 01 41 20 60 00

Juris Secours : joignable pour sa permanence « Point Écoute Femmes » au 01 49 51 27 88 ou 01 48 30 81 39 pour une écoute et une aide juridique, administrative et sociale aux femmes et aux jeunes filles en difficulté en Île-de-France.

▶️ Psychotrauma - Lieux de consultations et de prise en charge dans le 92

Hôpital Louis-Mourier Colombes, Consultation de Psychiatrie, Mme Marquez

01 47 60 64 13, 01 47 60 64 80

178 rue des Renouillers, 92701 Colombes, Metro : Ligne 13 direction Asnières-Gennevilliers station “Les Courtilles” puis bus 304 ou 235

Hôpital Corentin Celton Issy les Moulineaux, Consultation Psychotraumatisme-Maltraitance

01 58 00 40 88

4 parvis Corentin Celton, 92133 Issy Les Moulineaux, Métro : Corentin Celton

93 - Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

SOS Femmes 93 (93) - FNSF : joignable au 01 48 02 57 16 et par mail sur ecoute.telephonique@sosfemmes93.fr du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h.

CIDFF 93 : permanences juridiques et accompagnement emploi par téléphone avec une attention particulière pour les femmes victimes de violences d'autant plus vulnérables en étant en confinement. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h au 01 48 36 07 56 et sur cidf93@orange.fr

La Maison des femmes de Saint Denis (93) : joignable par téléphone au 01 42 35 61 28.

La Maison des femmes de Montreuil (93) : joignable les mardi et jeudi de 14h à 18h au 01 48 58 46 59.

MFPF 93 : joignable au 01 55 84 04 04 le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, et le jeudi de 14h à 17h et sur mfpf-ad.93@wanadoo.fr du lundi au vendredi. Consultations pour IVG, pour contraception d’urgence et tests de grossesse possibles, sur rendez-vous uniquement. Possibilité d'ordonnances de pilule par mail et de téléconsultations.

L’association le FIT : l’équipe reste à disposition par téléphone au 01 71 29 50 02 du lundi au vendredi de 10h à 18h + de 18h à 20h en cas d’urgence. L’éducatrice, l’animatrice, la conseillère conjugale et familiale et la psychologue assurent des entretiens individuels et ont mis en place des ateliers collectifs à distance : [lao@associationfit.org](mailto:lao@associationfit.org)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

En Seine-Saint-Denis, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Saint-Denis.

En Seine-Saint-Denis, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : [crip@cg93.fr](mailto:crip@cg93.fr) ou au 0 800 00 093 ou 01 43 93 10 35

En Seine-Saint-Denis, voici les commissariats dans lesquels sont présents des intervenants sociaux spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences :

AUBERVILLIERS Secteur Police 01 48 11 17 00

AULNAY-SOUS- BOIS Secteur Police 01 48 19 30 00

BONDY Secteur Police 01 48 50 30 00

CLICHY-SOUS-BOIS Secteur Police 01 82 46 60 09

LA COURNEUVE Secteur Police 01 43 11 77 30

MONTREUIL Secteur Police 01 49 88 89 44

ROSNY-SOUS-BOIS Secteur Police 01 48 12 28 34

SAINT-OUEN Secteur Police 01 41 66 27 11

Juris Secours : joignable pour sa permanence « Point Écoute Femmes » au 01 49 51 27 88 ou 01 48 30 81 39 pour une écoute et une aide juridique, administrative et sociale aux femmes et aux jeunes filles en difficulté en Île-de-France.

Dispositifs supplémentaires à retrouver sur le site du Centre Hubertine Auclert

* Le département de la Seine-Saint-Denis (93): ensemble des [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/dispositifs_dep_93.pdf) pour les femmes victimes de violences
* Rosny-sous-Bois (93) : les femmes victimes de violences conjugales peuvent contacter le secrétariat de la Maison du Droit et de la Citoyenneté au 01 41 58 59 70 afin de prendre un RDV téléphonique (pour les permanences SOS victimes et Point Écoute femme). L’association en question les contacteront pour un point téléphonique.
* Montreuil (93) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/grd_public_mesures_vff_tableau_recapitulatif.pdf) pour les femmes victimes de violences.
* Pantin (93) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/note_pantin_violences_conjugales_covid.pdf) pour les femmes victimes de violences.
* Bagnolet (93) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://padlet.com/solidaires/5jo66m99btvh) pour les femmes victimes de violences.
* Auberviliers (93) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/covid_violences_intrafamiliales_grand_public.pdf) pour les femmes victimes de violences.

▶️ Psychotrauma - Lieux de consultations et de prise en charge dans le 93

Bureau d’aide aux Victimes d’Aulnay sous Bois

01 48 79 40 22

19/21 rue Jacques Duclos, 93600 Aulnay sous Bois

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30 sans RDV

Les consultations psy sont sur RDV

Hôpital Avicenne Bobigny, Consultation de Psychopathologie, Dr Baubet, Pr Moro

01 48 95 54 74

125 Rue de Stalingrad, 93 Bobigny, Métro La Courneuve

Hôpital Robert Ballanger Aulnay sous Bois, Consultations de Psychothérapie, Mme Dupont

01 49 36 71 62

Centre Social, Bat 15, 93600 Aulnay-sous-Bois

CONSULTATIONS POUR MÈRES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES

- Montreuil : CDPS de Montreuil

77, rue Victor Hugo - 93100 Montreuil

Tél. 01 48 58 62 07, Le mercredi de 9h à 12h

- CMS Tawida Ben Cheick

15 rue des Grands Pêchers - 93100 Montreuil

Tél. 01 48 70 62 55, Le vendredi de 9h à 12h

- Saint-Denis : CMS des deux Moulins

40 rue AUGUSTE POULLAIN - 93200 Saint-Denis

Tél. 01 48 29 46 00, Le mercredi de 13h30 à 19h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30 et de

13h30 à 16h30

94 - Val-de-marne

Dans le Val-de-Marne pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :

Tremplin 94 Solidarité Femmes (94) - FNSF : joignable au 01 49 77 10 34 de 9h à 17h du lundi au vendredi.  
 CIDFF 94 : l’équipe reste mobilisée dans le Val-de-Marne, les juristes et psychologue restent joignables par téléphone. Pour toute information juridique, accompagnement d’aide aux victimes et de violences faites aux femmes, merci d’appeler aux heures d’ouverture administrative au 06 28 13 92 86 ou 07 85 24 31 27 ou encore adresser un mail au [victimes.cidff94@gmail.com](mailto:victimes.cidff94@gmail.com) . Pour contacter le siège contacter le 06 62 45 73 12 ou écrire au [cidff94@gmail.com](mailto:cidff94@gmail.com)

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Val-de-Marne pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Créteil.

Dans le Val-de-Marne, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s : 0 811 900 200

Dispositifs supplémentaires à retrouver sur le site du Centre Hubertine Auclert

* Fontenay-sous-Bois (94) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/note_public_-_continuite_daccpt_violences_conjugales.pdf) pour les femmes victimes de violences.
* Ivry-sur-Seine (94) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/note_a_destination_du_public_-_dispositifs_actifs_victimes_violences_a_ivry_-_24.03.2020.pdf) pour les femmes victimes de violences ainsi que [sur leur site web](https://www.ivry94.fr/1370/confinement-aide-aux-victimes-de-violences-conjugales-et-intrafamiliales.htm).
* Champigny-sur-Marne (94) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/fiche_a_destination_du_public_violences_conjugales_et_confinement_-_01-04.pdf) pour les femmes victimes de violences.
* Arcueil (94) : les [dispositifs accessibles actuellement](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/accueil_des_victimes_de_vc_arcueil_-_periode_de_confinement.pdf) pour les femmes victimes de violences.

▶️ Psychotrauma - Lieux de consultations et de prise en charge dans le 94

Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, Consultations Médico-Psychologique, Mme Annick PONSETI-GAILLOCHON

01 43 86 22 51

40 allée de la Source, 94190 Villeneuve-Saint-George

CUMP 94 - Hôpital Henri-Mondor Créteil, Consultation de Psychiatrie, Dr Botero

01 49 81 23 13

51 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94010 Créteil, Métro : Ligne 8 station Créteil - L’échat

Hôpital Le Kremlin Bîcetre, Consultation de Psychiatrie, Dr Marchand, Mme Clancy

01 45 21 22 78

78 rue du Général Leclerc, 94275 Le Kremlin Bicêtre, Métro Ligne 7 : direction Villejuif -

Louis-Aragon station Le Kremlin Bicêtre

95 - Val-d'oise

Dans le Val-d’Oise, pour les femmes victimes de violences, vous pouvez appelez le 3919 (lundi au samedi, de 9h à 19h) ou contacter :Du Côté des Femmes (95) : joignable au 01 84 24 42 34 de 9h à 17h du lundi au vendredi.

CIDFF 95 : l'équipe administrative et la direction restent mobilisées pour assurer un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h au 01 30 32 72 29. Les appels sont, le cas échéant, transférés vers les intervenant-e-s en télétravail qui assureront les rendez-vous par téléphone. Seules les mises à disposition de TGD pourront donner lieu à un rdv physique, direction du CIDFF et substitut du procureur (en cours de négociation avec les services du procureur).

Vous pouvez appeler le Planning Familial (0 800 08 11 11, du lundi au samedi, de 9h à 20h)

Vous pouvez donner l'alerte dans une pharmacie qui contactera tout de suite les forces de l'ordre.

En cas d’urgence, appelez le 17 ou, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS au 114.

Dans le Val-d’Oise, pour demander une ordonnance de protection, vous pouvez vous adresser au tribunal judiciaire de Cergy.

Dans le Val-d’Oise, pour les enfants victimes de violences, vous pouvez appelez le 119, vous rendre sur <https://www.allo119.gouv.fr/> ou contacter le centre de recueil des infos préoccupantes pour les mineur.e.s :01 34 25 76 62

Juris Secours : joignable pour sa permanence « Point Écoute Femmes » au 01 49 51 27 88 ou 01 48 30 81 39 pour une écoute et une aide juridique, administrative et sociale aux femmes et aux jeunes filles en difficulté en Île-de-France.